LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard, rue Pavillon, 31 et dans nos bureaux;
A PARIS : à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an
B.-du-Rh. et départements limitrophes.	8 fr.	15 fr.	28 fr.
France et Colonies..	9 fr.	17 fr.	32 fr.
Etranger.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Mercredi 30 Janvier 1918
RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
75, rue de la Darse, 75
MARSEILLE
Téléph. : Direction 2-90. — Rédaction 2.72, 39-50
Bureaux à Paris : 10, rue de la Bourse
43e ANNEE — 10 cent. — N° 14.969

L'Allemagne et le Droit des Peuples

Les négociations de Brest-Litovsk vont-elles reprendre ? Et si elles reprennent, que pourra-t-il en résulter ? Les plénipotentiaires des puissances centrales ont regagné en grande hâte le lieu du rendez-vous avec l'espérance qu'ils y retrouveraient les représentants de la Russie ou tout au moins ceux de l'Ukraine et qu'ils rencontreraient chez eux des dispositions plus bienveillantes que lors des récentes entrevues. Mais il est certain qu'ils y retrouveront aussi la délicate et grave question sur laquelle les pourparlers engagés avaient été rompus : celle du droit des peuples à décider de leur propre sort.

On sait en effet que c'est parce qu'elle n'avait pas pu obtenir une réponse franche et loyale sur ce point de la part de von Kühlmann et du général Hartmann, pas plus d'ailleurs que de la part du comte Czernin, que la délégation russe conduite par Trotsky s'était retirée. Depuis cette interruption des pourparlers, de grands discours officiels ont été prononcés à Vienne et à Berlin. Les hommes d'Etat des deux empires alliés ont prodigué les bonnes paroles et les déclarations solennelles. Von Kühlmann lui-même, c'est-à-dire le propre chef des plénipotentiaires allemands chargés de discuter la paix de Brest-Litovsk, a proclamé la volonté de l'Allemagne de favoriser les vœux des populations dont l'issue de cette guerre réglera tout l'avenir. Mais nous savons trop que les promesses et les engagements faits au nom du gouvernement de Berlin n'offrent aucune espèce de valeur.

C'est ainsi que, pour essayer d'établir la bonne foi de l'Allemagne, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères est allé jusqu'à prétendre que le droit des nationalités pouvait être placé sous le patronage de Bismarck. Et von Kühlmann n'a pas hésité à invoquer à l'appui de son audacieuse affirmation « l'exemple du traité de Prague signé le 23 août 1866 et où il était stipulé que les populations des districts du nord du Slesvig devaient être de nouveau réunies au Danemark si elles en exprimaient le désir par un vote librement émis ». Or, il est bien vrai que la clause en question figurait dans le traité qui mit fin à la guerre austro-prussienne d'il y a cinquante-deux ans. Mais ce que le ministre du kaiser néglige d'ajouter, c'est qu'elle ne fut jamais mise en vigueur.

On voit par cet exemple quel cas il faut faire des promesses allemandes, même quand ces promesses prennent la forme d'un ferme engagement diplomatique dans le texte d'une solennelle convention de paix. L'Allemagne d'aujourd'hui, digne héritière de la Prusse d'alors, ne vaut pas mieux qu'elle et il est probable qu'elle vaut même moins. Il suffirait, pour en juger, de rappeler les doctrines formulées et soutenues depuis quelques années par les professeurs, les chefs militaires et les hommes d'Etat que l'Allemagne reconnaît pour ses guides et pour ses chefs.

A cette heure même, au moment où l'Allemagne officielle juge habile de se rallier en apparence au droit des nationalités parce que la revendication de ce droit figure dans le programme de tous les peuples civilisés de l'univers, voici ce qu'un théoricien boche, le professeur Josef Kohler, écrit dans la Taegliche Rundschau : *« Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un principe éminemment dangereux. Il est hors de doute qu'un gouvernement doit sans cesse maintenir le contact avec le peuple et tenir compte de ses désirs, au moins en ce qui concerne la politique intérieure. Mais la question prend un tout autre aspect quand il s'agit de décider à quel groupe doit appartenir une population. Elle ne peut en aucun cas être appelée elle-même à en décider ; car, seul, le facteur « force » fournit la base sur laquelle s'édifie un Etat. C'est donc méconnaître absolument les faits que de vouloir confondre le problème des limites nécessaires à un Etat avec la doctrine du droit des nations à disposer d'elles-mêmes. Et c'est une utopie que de vouloir faire décider la question d'appartenir à tel ou tel Etat par un plébiscite ».*

Voilà la doctrine boche dans toute sa beauté. Même si elle devait provisoirement s'imposer par la force à la malheureuse Russie désarmée et à celles de ses populations qui se détachent de l'ancien empire moscovite, elle ne s'imposerait pas en définitive aux nations alliées restées en armes. L'Entente luttera de toute sa vigueur jusqu'au jour où elle aura abattu pour toujours cette détestable force d'arbitraire, de violence et d'oppression.

CAMILLE FERDY.

LETTRE D'ITALIE

Le voyage de M. Orlando. — Les approvisionnements. Pour le complet triomphe du principe de nationalité.

Rome, 26 Janvier.

Ici, on suit avec beaucoup d'intérêt le voyage de M. Orlando, président du Conseil, et on a grande confiance dans le résultat de ses conférences avec les ministres français et anglais.

La principale raison du voyage est attribuée à la nécessité du réapprovisionnement de l'Italie, notamment en céréales et en charbon, dont elle est dépourvue.

Pour les céréales, on a bien, l'an dernier, cultivé une superficie beaucoup plus étendue que les années précédentes ; mais la saison fut peu favorable et la récolte fut médiocre. En effet, elle ne rendit pas même quarante millions d'hectolitres, c'est-à-dire un rendement inférieur de vingt à vingt-cinq millons d'hectolitres aux nécessités de la consommation. De plus, la récolte du maïs, qui dans certaines provinces italiennes remplace le blé, surtout dans la Vénétie, a été presque nulle.

Aussi médiocre fut la récolte des haricots et autres légumes secs ; seule, la récolte du riz fut abondante.

Quant à la houille, l'Italie n'en a pas et, pour cela, est tributaire de l'étranger.

Maintenant, on s'emploie activement à l'exploitation des mines de lignite, qui sont assez nombreuses, notamment en Toscane et en Calabre. Mais la production n'est pas grande; du reste, le lignite donne un rendement calorique bien inférieur à celui de la houille. De ce fait, les industries, même celles de guerre, sont en péril et si on n'y pourvoit immédiatement et énergiquement, elles seront contraintes de suspendre leur fonctionnement.

Pain et charbon sont deux nécessités imprescriptibles : le premier sert à maintenir la résistance du pays ; le second alimente la guerre.

Nous connaissons bien les énormes difficultés qui s'opposent à l'approvisionnement des pays alliés, difficultés accrues depuis un an par la guerre sous-marine et la pénurie du tonnage. En raison de cela, on prend des mesures contraignant à l'économie. En de nombreuses villes et même dans les plus humbles villages, a été instituée la carte du pain, des pâtes et du riz. Un récent décret ministériel prescrit que le pain sera fabriqué avec un mélange de farine de froment et de farine de riz. Pour diminuer la consommation du charbon, on a extrêmement limité l'usage du gaz. On fait une active propagande pour persuader le peuple de limiter ses besoins et de supporter les inconvénients résultant de l'insuffisance momentanée des denrées de première nécessité.

A dire vrai, les conseils sont écoutés et, surtout depuis le désastre de Caporetto, le sentiment patriotique des citoyens de toutes classes s'est considérablement accru ; on a pleine conscience des devoirs et de la nécessité des privations qui s'imposent à chacun.

Cette conscience est solide, il n'en faut pas douter ; mais les gouvernants ont le devoir d'éliminer ou de diminuer les motifs qui pourraient l'affaiblir. On peut supporter l'insuffisance des vivres, mais non le manque absolu. Pourvu qu'il ait un peu de pain et que les machines aient un peu de charbon, le peuple italien résistera et soutiendra la résistance de ses soldats.

⁂

Si la qustion des approvisionnements est le principal but du voyage de M. Orlando, il est néanmoins certain que, entre le premier ministre italien et les ministres de France et d'Angleterre, il est question des plus graves problèmes de l'heure actuelle. Il faut remarquer que l'Italie n'a pas encore parlé de politique étrangère dans la nouvelle année ; mais il est certain que M. Orlando a manifesté la pensée du gouvernement italien dans les collèges de Paris et de Londres et qu'il la manifestera publiquement ou dans la réunion de Milan, ou à l'occasion de la réouverture de la Chambre des députés. Et il est probable aussi que le ministre italien tiendra compte de l'importance prise ces temps derniers par la politique intérieure de l'Empire austro-hongrois. Tout en faisant la part des amplifications probables des nouvelles qui nous arrivent d'Autriche à travers la Suisse, il n'en reste pas moins des éléments suffisants pour qu'on puisse en déduire que les conditions intérieures de l'Autriche commencent à être graves. Ne donnons pas plus d'importance qu'elles n'en méritent aux grèves et agitations populaires occasionnées, suivant les uns, par la crise économique, et qui, selon d'autres, eurent pour effet de protester contre les attitudes ambiguës de l'Allemagne. Les divergences avec l'alliée se régleront et les souffrances dues à la pénurie des vivres ébranleront difficilement un Etat qui est régi par le plus rigide principe d'autorité.

Autrement importantes nous semblent les raisons d'origine politique. Les Bohêmes, particulièrement, s'agitent, affrontant sereinement les persécutions de la police et affirment à la face du monde qu'ils ne désirent pas seulement l'autonomie, mais bel et bien leur indépendance. Et avec les Bohêmes, les Slovaques élèvent la voix pour les mêmes revendications ; et aux uns et aux autres, les Yougo-Slaves ont envoyé leur salut dans lequel se joignent les mêmes désirs et les mêmes espérances.

C'est donc le sous-sol politique qui s'ébranle et menace la solidité de l'Empire. L'Autriche d'aujourd'hui n'est plus celle de la Sainte-Alliance ; elle est dans la phase critique de chute et pourrait demain s'écrouler brusquement comme il est advenu pour la Russie.

Qui, en effet, il y a seulement un an, pouvait imaginer un si rapide effondrement de l'empire russe ? Et l'Autriche ne se trouve-t-elle pas sur la même voie ? Les Etats qui proclament le principe des nationalités sont unis. Mais les Etats autocratiques, cause de la guerre, sont ébranlés par la guerre. La guerre, qui est par elle-même une révolution, a ravivé dans les peuples le sentiment de la nationalité et le désir de la liberté ; et il n'y a pas de plus puissant levier que ces deux motifs idéalistes.

A cause de cela, l'Autriche subira fatalement le sort de la Russie : une poussée des Alliés en hâterait la fin ! Telle est la pensée de la plus grande partie du peuple italien et aussi de la majorité au gouvernement.

Le gouvernement italien devra répéter publiquement ses buts de guerre et déclarer une bonne foi sa ferme volonté de donner la première place, dans les revendications générales, au principe des nationalités qui doit prévaloir sur tout et pour tous ; et il devra le déclarer pour lui-même et pour les autres, en commençant par les peuples actuellement sujets de l'Autriche et qui aspirent à l'indépendance.

Nous pouvons avoir des alliés précieux en territoire ennemi ; et ces alliés, nous les aurons si nous leur faisons comprendre que nous voulons la libération de tous et si nous savons concilier nos raisons nationales avec les leurs.

J'ai toutes raisons de croire que le gouvernement italien s'emploiera à cette œuvre dont l'effet pourrait être décisif.

GARZIA CASSOLA.

PROPOS DE GUERRE

"Sic vos non vobis"

Si ce qu'on raconte est vrai, il faut reconnaître une fois de plus que nos inventeurs n'ont pas de veine (1).

En février 1916, la Commission des Inventions intéressant la Défense Nationale recevait, paraît-il, une notice accompagnée de plans, exposant l'emploi d'un système de filets aériens utilisables contre les avions ou les dirigeables.

Quelques jours plus tard, la Commission répondait à l'inventeur que son projet, dûment enregistré, « ne paraissait pas susceptible d'être retenu pour le moment ».

C'est la réponse habituelle. Il y a à cette heure dans notre beau pays quelques centaines de braves gens qui se promènent tristes et désabusés avec dans leur poche une lettre à en-tête ministériel où se trouve magnifiquement dactylographié sur un splendide papier une pareille fin de non-recevoir, à croire que cette réponse est toute prête et qu'on l'envoie comme une circulaire à tous les inventeurs, quelle que soit la nature de leur proposition.

Cette lettre est la fiche de consolation de l'inventeur incompris, le brevet de sa non réussite. Il la montre à ses interlocuteurs incrédules et la gardera pour l'édification de sa descendance.

Oui, je sais : un inventeur cela est toujours drôle, parce qu'il y en a beaucoup qui voyagent dans la lune, mais il y en a aussi qui ont l'air un peu dingo à première vue et qui ne le sont pas... Tous les objets dont nous nous servons ont bien été inventés par quelqu'un...

Le dépouillement des innombrables élucubrations qui parviennent chaque jour à la Commission des Inventions est une besogne formidable et vous admettrez bien que dans ce fatras... Pardon. Si la dite Commission ne sait pas demêler dans ce fatras la pure divagation de l'idée ou de l'embryon d'idée utilisable, à quoi sert-elle ?

Car, enfin, les Allemands utilisent depuis quelque temps les filets aériens que notre Commission n'a pas cru *susceptibles d'être retenus*... C'est un fait cela.

ANDRE NEGIS.

(1) Je prie les inventeurs de ne pas m'envoyer leur mémoire; je n'ai dans la question ni compétence, ni autorité.

Les Allemands dégarnissent le Front russe

Londres, 29 Janvier.

On mande de Pétrograde à l'agence Reuter, en date du 2 janvier :

Selon la *Nashy Viedomosti*, presque les trois quarts des troupes allemandes sont retirées du front russe. Il ne reste plus aucune pièce lourde ou une auto blindée et l'artillerie légère est grandement réduite. Les jeunes soldats en bonne santé sont journellement enlevés et remplacés par de plus vieux et par des demi-invalides.

Le front Nord a gardé en grande partie une apparence de guerre, mais il n'y a plus aucun Allemand sur le front Sud-Ouest. Le nombre des troupes autrichiennes ne semble pas avoir été diminué, mais on remarque que l'artillerie lourde autrichienne a été également enlevée.

LA GUERRE

Vives actions d'artillerie en Argonne et en Alsace

Nos avions lancent 6.000 kilos d'explosifs sur les ouvrages ennemis

Paris, 29 Janvier.

Les ministres réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré, se sont entretenus de la situation militaire et diplomatique.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 29 Janvier.

Hier, les Gothas ont bombardé Londres. Il faut s'attendre à des incursions des pirates aériens sur nos villes de France. Cela fait partie du plan de l'Allemagne. Il est vrai que ce plan, dont j'ai exposé les raisons et les directives probables, risque de subir des changements sous la pression des événements. Le malentendu entre Vienne et Berlin s'aggrave.

D'autre part, à l'intérieur même de l'empire, la lutte est très vive entre éléments pangermanistes et libéraux. La presse germanique trahit une véritable inquiétude. Les bolcheviks viennent de se livrer à un attentat contre la Finlande dont ils avaient reconnu l'indépendance. Des complications peuvent leur venir de ce côté. Au Sud, ils sont aux prises avec les troupes de la Rada de l'Ukraine. Jamais la confusion et le désordre ne furent tels en Russie.

Pas d'événements militaires à commenter en dehors de la reprise violente de la lutte d'artillerie sur le plateau d'Asiago. Nous ne tarderons pas à savoir s'il s'agit d'une préparation d'offensive.

MARIUS RICHARD.

SUR NOTRE FRONT

Communiqué officiel anglais

29 Janvier.

Un coup de main allemand a été repoussé, cette nuit, vers Arleux-en-Gohelle.

Grande activité de l'artillerie ennemie dans le secteur de Monchy-le-Preux.

Une de nos patrouilles, partie dans la nuit du 27 au 28 janvier, au nord-est d'Ypres, n'est pas rentrée.

La Question de la Paix

L'Autriche prisonnière de l'Allemagne

Rome, 29 Janvier.

Dans les cercles politiques italiens, on juge que le langage outrecuidant du chancelier allemand et les paroles mielleuses du comte Czernin mettent en lumière l'accord entre les deux empires, dans le but, comme toujours, d'imposer au monde entier une paix allemande. Les différences qu'on rencontre entre le langage de von Hertling et du comte Czernin ne sont évidemment que le résultat d'un plan arrêté entre eux et suivant lequel ils visent, par des voies différentes un but identique.

Des informations contrôlées démontrent que les liens qui attachent l'Autriche et l'Allemagne sont plus que jamais solides et inébranlables. L'éventualité que l'Autriche puisse se détacher de l'alliance peut être considérée comme absolument inexistante, non seulement parce qu'il lui serait impossible de le faire, même si elle le voulait. L'Autriche est plus que jamais inféodée aux Allemands qui dominent effectivement chez elle par la possession d'organes vitaux, tels que les chemins de fer, les banques et les industries. En surplus, il ne faut jamais oublier que toutes les forces militaires autrichiennes sont encadrées et pour ainsi dire emprisonnées par l'organisatin militaire allemande.

Le but du discours du comte Czernin est évident : il cherche à tendre une embûche au gouvernement américain et, à travers celui-ci, à ébranler la solidité de l'Entente en essayant d'alimenter des illusions désagrégeantes. En tout cas, les deux discours n'ont d'aucune façon modifié l'opinion publique italienne qui maintient sa foi entière et est convaincue que les Alliés sauront éventer la manœuvre ennemie.

1.277e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 29 Janvier.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

Actions d'artillerie assez violentes dans la région du Four-de-Paris ainsi qu'à l'Hartmannswillerkopf.

En Haute-Alsace, après une contre-préparation d'artillerie, nos détachements ont pénétré profondément dans les organisations ennemies au sud-est de Seppois-le-Haut.

Ils ont détruit de nombreux abris et ramené des prisonniers.

Rien à signaler sur le reste du front.

AVIATION

Dans la journée du 27 janvier, un avion allemand a été abattu et trois autres sont tombés dans leurs lignes, endommagés.

Le même jour, nos escadrilles ont lancé six mille kilos d'explosifs sur les gares de Conflans, les usines de la région de Saint-Privat et divers terrains d'aviation de la zone ennemie.

Les Troubles en Allemagne

Le Kaiser accusé de trahison par les pangermanistes

Londres, 29 Janvier.

L'*Exchang Telegraph* donne l'extrait suivant de la *Deutsche Tageszeitung*, le journal le plus avancé du pangermanisme, organe du comte Reventlow :

Nous aussi nous avons un Judas parmi nous. Il apparaît dans le manteau rouge de Cour d'un bourreau allemand. Qui libérera l'Allemagne de ce traître, si ce n'est le peuple allemand ? C'est aux Allemands de s'aider s'ils veulent que le ciel les aide.

L'*Exchang Telegraph* voit dans cette phrase une allusion directe à l'empereur.

La grève générale pour le 1er mars

Zurich, 29 Janvier.

Le *Lokal Anzeiger* donne des détails sur la propagande faite depuis quelque temps à Berlin en vue de la grève générale, propagande qui a motivé une intervention du sous-secrétaire d'Etat Wallref à la grande Commission du Reichstag :

« Il existe deux manifestes, l'un du parti socialiste indépendant, l'autre du parti Spartacus, ou groupe de Liebknecht. Ces deux feuilles volantes sont distribuées à profusion à Berlin, dans la banlieue, et dans les principaux centres industriels. »

D'une manière générale, le *Lokal Anzeiger* croit que les ouvriers se montrent réfractaires à la grève générale. Certaines usines l'auraient acceptée en principe pour la date du 1er mars. Le Comité directeur du parti socialiste et le Conseil de l'Union des syndicats, ont adressé aux ouvriers des exhortations officielles les détournant de cesser le travail. L'Union des syndicats Hirsch Dunker, organisation non socialiste, publie un manifeste violent contre les syndicats révolutionnaires.

Les grèves de Berlin

Bâle, 29 Janvier.

Les journaux allemands sont, comme il fallait s'y attendre, extrêmement sobres de détails sur les grèves de Berlin, à propos desquelles ils ne font guère que paraphraser les communications officielles affirmant le caractère anodin des mouvements.

La *Frankfurter Zeitung* évalue à cent mille le nombre des ouvriers qui se sont mis en grève à Berlin jusqu'à lundi midi. Dans la région de Dortmund, il y aurait eu seulement trois puits où les mineurs ont refusé de descendre. Selon la *Strassburger Post*, les syndicats Hirsh et Dunker mirent leurs adhérents expressément en garde contre le mouvement qu'ils qualifièrent d'anti-patriotique et de frivole.

Le *Vorwaerts* prend bien soin de relever que les ouvriers allemands ne sont pas des bolcheviks, qu'ils veulent seulement la paix et la liberté en Allemagne, à l'intérieur et à l'extérieur. Ce n'est pas par des manifestations frivoles, et des discours qu'ils veulent réaliser leur idéal de socialisme et de démocratie. Il invite cependant le gouvernement à ne pas fermer trop obstinément l'oreille aux revendications des ouvriers qui réclament la paix et des réformes démocratiques.

Les désordres

Zurich, 29 Janvier.

De diverses villes d'Allemagne parviennent des bruits de désordres et de cortèges ayant donné lieu à des interventions de troupes. Aucun de ces bruits n'est confirmé officiellement jusqu'ici.

La Révolution en perspective

Zurich, 29 Janvier.

Le *Deutsche Zeitung*, organe pangermaniste, publie un long article sur le danger de révolution qui menace l'Allemagne :

Dans plusieurs villes, dit ce journal, les réunions de la Patrie allemande ont été troublées et violemment dispersées par des gens qui criaient : « A bas Hindenburg ! » Voilà où nous en sommes. La flamme rouge commence à brûler partout dans le pays, et déjà nous voyons se dresser le spectre du térrorisme à la Trotsky. Les ouvriers ont déjà l'audace de vouloir empêcher les rois de téléphoner aux organisations de la Patrie allemande.

Il s'agit ici du télégramme du roi de Saxe qui a provoqué une interpellation socialiste à la Chambre saxonne.

A Mannheim, on crie : « Vive la Paix ! »

Londres, 29 Janvier.

Des voyageurs, venant de Mannheim, parmi lesquels un Allemand blessé, qui sont arrivés de Bâle, déclarent, suivant une dépêche de Genève au *Daily Express*, que la nuit de jeudi, lorsque les Britanniques exécutèrent un raid aérien, fut une nuit de terreur. Malgré les avis donnés par la police, les gens terrifiés se précipitèrent dans les rues à moitié vêtus.

L'escadrille anglaise volait tellement bas que le bruit des moteurs s'entendait distinctement. Les canonniers des batteries anti-aériennes avaient évidemment été surpris.

Une bombe tomba en plein sur une caserne.

Le raid dura dix minutes à peine.

Lorsque les aviateurs britanniques eurent disparu, une foule furieuse criant : « A bas la guerre ! Donnez-nous la paix ! » s'assembla dans les rues principales. Défense fut faite aux journaux de publier des récits du raid.

Les journaux allemands ont annoncé dernièrement, le retour du kronprinz et de son état-major à Trèves, où se trouve son quartier général. Cette ville fut aussi bombardée dans la nuit de jeudi.

L'Armée américaine en France

Paris, 29 Janvier.

Le ministère de la Guerre de Washington fait savoir que, à la suite de débarquements récents, tous les Etats de l'Union sont représentés dans les contingents actuellement en France.

A cette occasion, les journaux relèvent, avec complaisance, que les Etats-Unis n'ont pas encore perdu un seul soldat au cours du transport de leurs troupes en France.

Washington, 29 Janvier.

M. Baker, secrétaire d'Etat pour la Guerre, a déclaré à la Commission de l'armée du Sénat que les Etats-Unis auront 500.000 hommes en France dans les premiers mois de 1918. Il a ajouté qu'ils auraient en outre un million et demi d'hommes à aller servir en France en 1918 complètement équipés.

SUR LE FRONT ITALIEN

Communiqué anglais

Londres, 29 Janvier.

Par suite d'une meilleure visibilité, notre artillerie a été à même de contre-battre avec succès l'artillerie ennemie et d'exécuter des bombardements. Nos avions ont déployé de l'activité dans les combats et les reconnaissances. Six appareils ennemis et deux ballons ont été abattus la semaine dernière.

Le nombre total des avions ennemis descendus depuis que les nôtres ont commencé leurs opérations, à la fin de novembre dernier, s'élève à 37 appareils descendus et deux désemparés. Quatre ballons ont été brûlés. Cinq de nos machines seulement manquent.

Un Raid d'Avions allemands sur Londres

Londres, 29 Janvier *(Officiel)*.

Des aéroplanes ennemis, franchissant les côtes des comtés de Kent et d'Essex, peu de temps avant 8 heures du soir, ont poursuivi leur route vers Londres. Quelques appareils sont venus au-dessus de la capitale où des bombes ont été lancées entre 9 et 10 heures.

Les derniers renseignements indiquent qu'un des appareils ennemis a été abattu par nos aviateurs dans le comté d'Essex.

Londres, 29 Janvier *(Officiel)*.

Une nouvelle attaque contre Londres a eu lieu un peu après minuit. Les bombes ont été lancées à minuit et demi. Le raid se poursuit encore.

L'ATTAQUE A DURE CINQ HEURES

Londres, 29 Janvier.

Le raid aérien d'hier a été le plus prolongé qui ait eu lieu jusqu'ici. Il a duré cinq heures par une pleine lune, un ciel sans nuages presque sans vent. La canonnade a été extrêmement vive et le crépitement des mitrailleuses plus sensible que d'habitude, ce qui démontrait que les aviateurs anglais étaient en lutte avec les aviateurs ennemis. Il y avait des intervalles de silence d'une durée variable puis la canonnade reprenait quand un autre groupe d'avions apparaissait.

LA CAPITALE A ETE DEFENDUE

Londres, 29 Janvier.

Nos pilotes rapportent qu'ils ont eu plusieurs engagements avec des appareils ennemis. L'un de nos aviateurs poursuivit un appareil ennemi au-dessus de la côte et livra un combat indécis au-dessus de la mer. Tous nos pilotes sont revenus sains et saufs.

LE SANG-FROID BRITANNIQUE

Londres, 29 Janvier.

La conférence faite par le général Smuts a été ponctuée au son du canon. La proposition du général Smuts à l'assistance demandant aux personnes de descendre au sous-sol, a été reçue par les cris de : « Continuez ! Continuez ! ». Ce qu'il a fait.

La Chambre des Pairs a repris la discussion du projet de loi sur la redistribution des sièges parlementaires au milieu du raid.

UNE VERSION OFFICIELLE DE L'ATTAQUE

Londres, 29 Janvier *(Officiel)*.

Les derniers renseignements parvenus montrent que deux groupes d'aéroplanes ont franchi la côte d'Essex et un groupe la côte de Kent presque simultanément, à environ 8 heures du soir. Les deux premiers détachements se dirigèrent sur Londres d'un vol parallèle au-dessus du comté d'Essex. Ils s'approchèrent de Londres, venant de l'Est et du Nord-Est peu après 9 heures. Des appa-

---

Feuilleton du *Petit Provençal* du 30 Janvier.

— 25 —

LE COMTE DE Monte-Cristo

— Oui, oui ; mais revenons à ce complot, monsieur de Villefort.

— Sire, j'ai peur que ce soit plus qu'un complot, j'ai peur que ce soit une conspiration.

— Une conspiration en ces temps-ci, dit le roi en souriant, est chose à méditer, mais plus difficile à conduire à son but, par cela même que, rétabli d'hier sur le trône de nos ancêtres, nous avons les yeux ouverts à la fois sur le passé, sur le présent et sur l'avenir ; depuis dix mois mes ministres redoublent de surveillance pour que le littoral de la Méditerranée soit bien gardé. Si Bonaparte descendait à Naples, la coalition tout entière serait sur pied avant seulement qu'il fût à Piombino ; s'il descendait en Toscane, il mettrait le pied en pays ennemi ; s'il descend en France, ce sera avec une poignée d'hommes, et nous en viendrons facilement à bout, exécré comme il l'est par la population. Rassurez-vous donc, monsieur ; mais ne comptez pas moins sur notre reconnaissance royale.

— Ah ! voici M. Dandré ! s'écria le duc de Blacas.

En ce moment parut en effet sur le seuil de la porte M. le ministre de la police, pâle, tremblant, et dont le regard vacillait comme s'il eût été frappé d'un éblouissement.

Villefort fit un pas pour se retirer ; mais un serrement de main de M. de Blacas le retint.

XI
L'OGRE DE CORSE

Louis XVIII, à l'aspect de ce visage bouleversé, repoussa violemment la table devant laquelle il se trouvait.

— Qu'avez-vous donc, monsieur le baron ? s'écria-t-il, vous paraissez tout bouleversé ; ce trouble, cette hésitation, ont-ils rapport à ce que disait M. de Blacas, et à ce que vient de me confirmer M. de Villefort ?

De son côté M. de Blacas s'approchait vivement du baron, mais la terreur du courtisan empêchait de triompher l'orgueil de l'homme d'Etat ; en effet, en pareille circonstance, il était bien autrement avantageux pour lui d'être humilié par le préfet de police que de l'humilier sur un pareil sujet.

— Sire... balbutia le baron.

— Eh bien ! voyons, dit Louis XVIII.

Le ministre de la police, cédant alors à un mouvement de désespoir, alla se précipiter aux pieds de Louis XVIII, qui recula d'un pas en fronçant le sourcil.

— Parlerez-vous ? dit-il.

— Oh ! sire, quel affreux malheur ! suis-je assez à plaindre ? je ne m'en consolerai jamais !

— Monsieur, dit Louis XVIII, je vous ordonne de parler.

— Eh bien ! sire, l'usurpateur a quitté l'île d'Elbe le 28 février et a débarqué le 1er mars.

— Où cela ? demanda vivement le roi.

— En France, sire, dans un petit port, près d'Antibes, au golfe Juan.

— L'usurpateur a débarqué en France, près d'Antibes, au golfe Juan, à deux cent cinquante lieues de Paris, le 1er mars, et vous apprenez cette nouvelle aujourd'hui seulement 3 mars !... Eh ! monsieur, ce que vous me dites là est impossible : on vous aura fait un faux rapport, ou vous êtes fou.

— Hélas ! sire, ce n'est que trop vrai !

Louis XVIII fit un geste indicible de colère et d'effroi, et se dressa tout debout, comme si un coup imprévu l'avait frappé en même temps au cœur et au visage.

— En France ! s'écria-t-il, l'usurpateur en France ! Mais on ne veillait donc pas sur cet homme ? mais, qui sait ? on était donc d'accord avec lui ?

— Oh ! sire, s'écria le duc de Blacas, ce n'est pas un homme comme M. Dandré que l'on peut accuser de trahison. Sire, nous étions tous aveugles, et le ministre de la police a partagé l'aveuglement général, voilà tout.

— Mais... dit Villefort ; puis s'arrêtant tout à coup : Ah ! pardon, pardon, sire, fit-il en s'inclinant, mon zèle m'emporte, que Votre Majesté daigne m'excuser.

— Parlez, monsieur, parlez hardiment, dit le roi ; vous seul nous avez prévenu du mal, aidez-nous à y chercher le remède.

— Sire, dit Villefort, l'usurpateur est détesté dans le Midi ; il me semble que s'il se hasarde dans le Midi, on peut facilement soulever contre lui la Provence et le Languedoc.

— Oui, sans doute, dit le ministre, mais il s'avance par Gap et Sisteron.

— Il s'avance, il s'avance, dit Louis XVIII ; il marche donc sur Paris ?

Le ministre de la police garda un silence qui équivalait au plus complet aveu.

— Et le Dauphiné, monsieur, demanda le roi à Villefort, croyez-vous qu'on puisse le soulever comme la Provence ?

— Sire, je suis fâché de dire à Votre Majesté une vérité cruelle ; mais l'esprit du Dauphiné est loin de valoir celui de la Provence et du Languedoc. Les montagnards sont bonapartistes, sire.

— Allons, murmura Louis XVIII, il était bien renseigné. Et combien d'hommes a-t-il avec lui ?

— Sire, je ne sais, dit le ministre de la police.

— Comment, vous ne savez ! Vous avez oublié de vous informer de cette circonstance ? Il est vrai qu'elle est de peu d'importance, ajouta-t-il avec un sourire écrasant.

— Sire, je ne pouvais m'en informer ; la dépêche portait simplement l'annonce du débarquement et de la route prise par l'usurpateur.

— St comment donc vous est parvenue cette dépêche ? demanda le roi.

Le ministre baissa la tête, et une vive rougeur envahit son front.

— Par le télégraphe, sire, balbutia-t-il.

Louis XVIII fit un pas en avant et croisa les bras comme eût fait Napoléon.

— Ainsi, dit-il, pâlissant de colère, sept armées coalisées auront renversé cet homme ; un miracle du ciel m'aura replacé sur le trône de mes pères après vingt-cinq d'exil ; j'aurai, pendant ces vingt-cinq ans, étudié, sondé, analysé les hommes et les choses de cette France qui m'était promise, pour qu'arrivé au but de tous mes vœux, une force que je tenais entre mes mains éclate et me brise !

— Sire, c'est de la fatalité, murmura le ministre, sentant qu'un pareil poids, léger pour le destin, suffisait à écraser un homme.

— Mais ce que disaient de nous nos ennemis est donc vrai : Rien appris, rien oublié ? Si j'étais trahi comme lui, encore, je me consolerais ; mais être au milieu de gens élevés par moi, aux dignités, qui devaient veiller sur moi plus précieusement que sur eux-mêmes, car ma fortune, c'est la leur, avant moi ils n'étaient rien, après moi ils ne seront rien, et périr misérablement par incapacité, par ineptie ! Ah ! oui, monsieur, vous avez bien raison, c'est de la fatalité.

Le ministre se tenait courbé sous cet effrayant anathème.

M. de Blacas essuyait son front couvert de sueur ; Villefort souriait intérieurement, car il sentait grandir son importance.

— Tomber, continuait Louis XVIII, qui du premier coup d'œil avait sondé le précipice où penchait la monarchie, tomber et apprendre sa chute par le télégraphe ! Oh ! j'aimerais mieux monter sur l'échafaud de mon frère Louis XVI que de descendre ainsi l'escalier des Tuileries, chassé par le ridicule... Le ridicule, monsieur, vous ne savez pas ce que c'est en France, et cependant vous devriez le savoir.

— Sire, sire, murmura le ministre, par pitié !...

— Approchez, Monsieur de Villefort, continua le roi, s'adressant au jeune homme, qui, debout, immobile et en arrière, considérait la marche de cette conversation où flottait éperdu le destin d'un royaume, approchez et dites à monsieur qu'on pouvait savoir d'avance tout ce qu'il n'a pas su.

— Sire, il était matériellement impossible de deviner des projets que cet homme cachait à tout le monde.

— Matériellement impossible ! oui, voilà un grand mot, monsieur ; malheureusement il en est des grands mots comme des grands hommes, je les ai mesurés. Matériellement impossible à un ministre, qui a une administration, des bureaux, des agents, des mouchards, des espions et quinze cent mille francs de fonds secrets, de savoir ce qui se passe à soixante lieues des côtes de France ! Eh bien ! tenez, voici monsieur, qui n'avait aucune de ces ressources à sa disposition, voici monsieur, simple magistrat, qui en savait plus que vous avec toute votre police, et qui eût sauvé ma couronne s'il eût eu comme vous le droit de diriger un télégraphe.

Le regard du ministre de la police se tourna avec une expression de profond dépit sur de Villefort, qui inclina la tête avec la modestie du triomphe.

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite à demain.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.

Voir le film Monte-Cristo *dans les Cinémas passant les vues* Pathé frères.

reils qui franchirent la côte de Kent, deux jetèrent des bombes sur les îles de Thaney et de Sheppey. Les autres franchirent l'estuaire de la Tamise, s'approchant également de Londres par l'Est, à travers le comté d'Essex. Le nombre des appareils qui prirent part à ces attaques semble avoir été de quinze, dont quatre ou cinq seulement parvinrent à la capitale. Ils laissèrent tomber des bombes sur divers districts entre 9 et 10 heures.

Peu de temps après que la première attaque fut terminée, d'autres aéroplanes ennemis franchirent la côte d'Essex ; un seul d'entre eux atteignit Londres par le Nord et lança des bombes, entre 12 heures 15 et 12 heures 30.

Un certain nombre d'appareils du Royal Flying Corps s'élevèrent. Deux de nos éclaireurs rencontrèrent un aéroplane ennemi au-dessus du comté d'Essex. Après un court combat à faible distance, l'appareil ennemi prit feu et s'abattit en flammes sur le sol, d'une hauteur de dix mille pieds. Les trois membres de l'équipage ont été brûlés vifs.

LES PERTES

Londres, 29 Janvier (Officiel).

Les pertes occasionnées par le raid aérien d'hier soir s'élèvent à 14 hommes, 17 femmes, 16 enfants tués, 93 hommes, 59 femmes et 17 enfants blessés. A l'exception d'un tué et de sept blessés, toutes les victimes sont des habitants de Londres. Les dégâts matériels sont légers.

La Paix russo-allemande

Les négociations de Brest-Litovsk

Les bolcheviks espèrent que l'Allemagne se soulèvera

Zurich, 29 Janvier.

D'après le *Deutsches Volksblatt* de Vienne, les puissances centrales ont appris que le gouvernement bolchevik aurait donné des instructions aux membres de la délégation russe à Brest-Litovsk, pour faire traîner les négociations de paix jusqu'à ce que certains événements se soient produits. Ce journal ajoute que les délégations des puissances centrales changeront dorénavant de méthode pour empêcher toute lenteur dans la marche des négociations.

Kuhlmann, von Czernin et Trotsky à Brest-Litovsk

Zurich, 29 Janvier.

Un télégramme de Berlin annonce que von Kuhlmann et les autres membres de la délégation allemande sont arrivés à Brest-Litovsk.

Aujourd'hui également, le comte Czernin et la délégation autrichienne, ainsi que les délégations bulgare et turque viennent d'y arriver.

Bâle, 29 Janvier.

Un télégramme de Berlin annonce que Trotsky a de nouveau quitté Pétrograde pour Brest-Litovsk.

Aux Soviets, on proteste contre les conditions allemandes

Pétrograde, 29 Janvier.

La question de la paix a soulevé un vif incident à la séance du 26 janvier du Congrès des Soviets, où l'on sait que les bolcheviks disposent d'une énorme majorité. L'internationaliste Abramovich a déclaré que cette question ne pouvait pas être résolue précipitamment, que le Congrès ne devait pas se rabaisser à jouer le rôle d'un simple bureau d'enregistrement en se laissant placer devant un fait accompli.

— Mes camarades et moi, a-t-il dit, ne pouvons accepter les honteuses propositions allemandes. C'est maintenant qu'il faut dire si nous nous inclinons devant l'impérialisme allemand ou si nous ferons la guerre révolutionnaire. Si l'on s'oppose à cette discussion, c'est qu'il y a ici quelque intrigue.

La voix de l'orateur fut couverte par les huées et sa proposition repoussée.

Lenine prononça ensuite un discours où sous le prétexte de rendre compte du mandat du gouvernement, il évita en réalité de traiter des conditions de paix. L'impression de plus en plus nette est que le gouvernement désire escamoter la discussion de cette question.

La marche des pourparlers de paix sera expliquée aux Alliés

Pétrograde, 29 Janvier.

Le membre de la délégation de la paix à Brest-Litovsk, M. Kameneff, en qualité de représentant extraordinaire du Conseil des commissaires du peuple, part pour Stockholm, Paris et Londres, dans le but d'informer les gouvernements et les peuples des pays alliés de la marche des pourparlers.

Le départ de M. Kameneff a été retardé par la grève des cheminots en Finlande.

La situation intérieure

Les Roumains occupent Kichineff

Pétrograde, 29 Janvier.
(Retardée en transmission).

Suivant les journaux, les troupes roumaines ont occupé Kichineff qu'elles assiégeaient. A Odessa, une collision a eu lieu entre les soldats russes et roumains. Douze soldats russes ont été tués. Les Roumains ont occupé Kagoul, ont désarmé la garnison et ont arrêté les membres du Soviet. L'Institut Smolny aurait décidé d'envoyer sur le nouveau front roumain des forces de gardes rouges et de matelots.

La Conférence interalliée de Paris

Paris, 29 Janvier.

C'est demain mercredi, que commenceront les travaux de la Conférence interalliée. A 10 heures du matin, on tiendra une réunion préparatoire à laquelle assisteront seulement les trois premiers ministres de l'Entente : MM. Clemenceau, Lloyd George et Orlando. Cette première réunion sera suivie d'une séance plénière, qui aura lieu à 2 heures, au siège du Conseil supérieur interallié, et à laquelle assisteront tous les ministres anglais, italiens et français présents à Paris.

M. SONNINO A PARIS

Paris, 29 Janvier.

Ce matin venant de Modane est arrivé à la gare de Lyon, à 10 heures 15, M. Sonnino, ministre des Affaires Etrangères italien. Sur le quai de la gare étaient venus le saluer, M. Orlando, président du Conseil des ministres d'Italie ; Crespi, ministre du Ravitaillement et l'ambassadeur d'Italie.

Au Conseil des Ministres

M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie. Le régime douanier d'après guerre. — L'indemnité de vie chère aux cheminots et aux fonctionnaires. — M. Bouisson, député des Bouches-du-Rhône, commissaire de la Marine marchande

Paris, 29 Janvier.

Au Conseil des ministres tenu ce matin à l'Elysée, le ministre de la Justice a fait signer un décret portant nomination comme conseillers d'Etat de MM. Aubert, préfet de la Meuse et Dolessoux, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Le ministre de l'Intérieur a fait approuver un décret nommant préfet de la Meuse, M. Piette, ancien préfet directeur de l'inspection générale et du contentieux à la Préfecture de la Seine.

Le ministre de l'Intérieur a présenté à la signature du président de la République, un décret en vertu duquel M. Jonnart, sénateur du Pas-de-Calais, est chargé à titre de mission temporaire des fonctions de gouverneur général de l'Algérie en remplacement de M. Lutaud appelé sur sa demande à d'autres fonctions et nommé gouverneur général honoraire.

Le président du Conseil a présenté à la signature du président de la République un décret en vertu duquel M. Lémery, sous-secrétaire d'Etat au ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, des Transports Maritimes et de la Marine Marchande est chargé : 1° De centraliser les demandes d'achat des divers services publics, ainsi que les demandes d'achat des particuliers ; 2° de préparer et de présenter au Comité exécutif des importations, les programmes généraux d'achats à l'étranger. Le service interministériel des achats à l'étranger institué au ministère de la Guerre est rattaché à ce service ; 3°, de l'application du régime des prohibitions d'importation et de la préparation des conventions internationales les concernant ; 4° du service des dérogations à ces prohibitions d'importations. Il a sous son autorité le Comité de dérogation aux prohibitions d'importations, le sous-Comité de l'alimentation, le sous-Comité des cuirs et peaux, le sous-Comité de la verrerie et de la papeterie, le sous-Comité des papiers meubles, sparterie, vannerie et ouvrages en bois, le sous-Comité des métaux et ouvrages en métaux et le sous-Comité des ouvrages et matières divers ; 5° du contrôle des achats à l'étranger faits par les consortiums d'importation et de la surveillance de leur gestion financière ; 6° de l'étude et de la préparation du régime douanier d'après-guerre et des futurs traités de commerce.

En raison des nouvelles fonctions qui lui sont attribuées, M. Lémery a adressé la lettre suivante au président du Conseil

Monsieur le Président du Conseil,

La décision prise par le gouvernement à raison des voyages fréquents de M. Clémentel, d'étendre à de nouveaux services du ministère du Commerce les pouvoirs que j'exerce actuellement vont alourdir considérablement ma tâche. Il ne me sera pas possible de donner aux Transports maritimes le temps et les soins qu'exige la situation actuelle. J'ai l'honneur de vous demander en conséquence de centraliser tous les services de la Marine marchande et des Transports, sous la haute direction d'un commissaire du gouvernement. Je vous serais reconnaissant d'en décider ainsi. Veuillez agréer, Monsieur le président du Conseil, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments respectueux et dévoués.

Signé : LÉMERY.

Il a été pris en conséquence un autre décret par lequel M. Bouisson, député des Bouches-du-Rhône, vice-président de la Commission de la Marine Marchande, est chargé à titre de mission temporaire non rétribuée de tout ce qui concerne l'entretien, l'accroissement et l'exploitation de la flotte marchande utilisée par l'ensemble des services publics ou particuliers.

M. Bouisson prendra le titre de commissaire aux Transports Maritimes et à la Marine Marchande.

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre des Finances à déposer un projet de loi ouvrant les crédits nécessaires pour relever à partir du 1er janvier 1918, les indemnités de cherté de vie accordés au mois d'août 1917 aux fonctionnaires et employés de l'Etat les moins rétribués. Les auxiliaires temporaires recevront également cette allocation nouvelle. Ce régime sera étendu aux officiers subalternes et aux sous-officiers à solde mensuelle.

En outre, d'accord avec les grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général, le gouvernement va saisir le Parlement d'un nouveau projet de convention accordant aux agents de chemins de fer un régime analogue à celui des fonctionnaires et portant notamment à 900 fr. l'indemnité accordée aux hommes ayant au plus 3.000 fr. de traitement annuel.

Les ministres des Finances, du Commerce, de l'Agriculture et de Ravitaillement, de l'Armement et du Blocus ont été autorisés à déposer un projet de loi dont l'article unique prescrit que toute marchandise appartenant à l'une des catégories prohibées à l'entrée en vertu de la loi du 6 mai 1916, pour laquelle ne pourra être produit le délai légal du dépôt de la déclaration, une autorisation régulière d'importation sera saisie au profit de l'Etat.

Le ministre du Travail a entretenu le Conseil des questions concernant les conditions actuelles du travail plus particulièrement celles des mineurs. Il a rendu compte des pourparlers qui sont actuellement engagés au ministère du Travail.

La Destruction du « Gœben »

Londres, 29 Janvier.

L'Amirauté communique la note suivante :

Le mauvais temps gêne les opérations contre le *Gœben*. Plusieurs attaques ont cependant été exécutées et des bombes lancées sur le bâtiment et sur les canons qui défendent Gaba-Tepe. La position du bâtiment était toujours la même hier 27 janvier, dans l'après-midi.

La Flotte marchande sous les ordres de l'Etat

Paris, 29 Janvier.

Un projet de loi tendant à placer sous les ordres directs de l'Etat tous les navires de la flotte marchande a été déposé par MM. Clémentel et Nail et renvoyé à la Commission de la marine marchande.

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 29 Janvier.

La séance est ouverte à 3 heures 10, sous la présidence de **M. Deschanel.**

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi des pensions.

La loi sur les pensions

Le président donne lecture de l'article 22 qui fixe la procédure à suivre pour saisir le tribunal des pensions des réclamations.

M. Gabriel Maunoury soutient un amendement tendant à ce que le délai pour la production des réclamations soit de six mois au lieu de deux mois.

L'amendement Maunoury est mis aux voix et adopté à mains levées.

Un amendement de M. Goude donnant une nouvelle garantie aux mutilés, et accepté par le gouvernement et la Commission est adopté.

L'amendement Peyroux, repoussé par le gouvernement et la Commission est cependant adopté par assis et levés.

L'article 22 est adopté.

L'article 23, qui prévoit l'appel des décisions du tribunal des pensions devant les cours régionales des pensions qui sont instituées au chef-lieu du ressort de chaque Cour d'appel est adopté.

L'article 24 (les décisions des Cours régionales ne peuvent être attaquées devant le Conseil d'Etat que pour excès de pouvoir, vice de forme ou violation de la loi) est adopté avec un amendement de M. Bonnevay.

Les articles 25 et 26 sont adoptés ainsi qu'un article additionnel étendant la loi aux sapeurs-pompiers des places fortes.

L'article 27 (fonctionnaires, agents, ouvriers civils des ministères de la Guerre et de la Marine bénéficiant de la loi) est adopté.

L'article 28 est ainsi conçu : Les mobilisés affectés à des usines et ateliers de guerre, bénéficient des dispositions de la présente loi.

MM. Basly et Cadot obtiennent qu'on ajoute les affectés aux mines.

M. Betoulle parle en faveur des ouvriers des poudreries nationales.

M. Abrami explique que la loi peut s'appliquer à tous les ouvriers mobilisés dans les usines et ateliers de guerre. Les ouvriers mobilisés seront traités d'une façon infiniment plus favorables que les ouvriers non mobilisés, mais nous ne pouvons aller plus loin.

M. Lugol, rapporteur, propose une modification à l'article 28 pour préciser qu'une enquête pourra être faite pour établir que l'ouvrier mobilisé est mort d'une maladie contractée à l'usine.

La Chambre adopte à mains levées un amendement de M. Betoulle supprimant la fin de l'article 28 exigeant le certificat d'origine de la maladie.

L'article 28 est adopté avec une addition de M. Queuille.

L'article 29 est ainsi conçu : « Les mobilisés détachés dans les exploitations agricoles et les ayants cause de ces mobilisés ne bénéficient des dispositions de la présente loi pour les faits postérieurs à leur détachement que si l'accident est survenu ou si la maladie a été contractée ou aggravée par suite des fatigues, dangers ou accidents du service pendant qu'ils travaillaient pour le compte d'autrui et s'ils ont fait constater au cours de leur affectation par le service de Santé militaire l'origine ou l'aggravation de ces blessures ou maladies. Les pensions, gratifications, allocations renouvelables et majorations auxquelles ils peuvent prétendre sont calculées d'après le taux afférent aux soldats ou à ses ayants droit ».

M. Jobert propose d'écrire que les dispositions de l'article 28 s'appliquent aux mobilisés détachés dans les explotations agricoles.

L'amendement Jobert se substituant à l'article 29 est voté à mains levées.

Le gouvernement et la Commission acceptent un article additionnel de M. Jobert, ainsi conçu : « L'article 5 de la présente loi est applicable aux infirmières militaires et bénévoles ayant été victimes de blessures de guerre ou de maladies contractées dans leur mission.

L'article 30 est adopté. Il est ainsi conçu : « Les marins mis à la disposition du ministre de la Guerre, pendant la durée des hostilités, pour servir dans l'armée de terre et leurs ayants-cause, conservent leurs droits à l'application des tarifs de l'armée de mer, suivant le grade qu'ils y possédaient. Toutefois, ceux d'entre eux qui auront été pourvus d'un nouveau grade dans l'armée de terre même à titre provisoire, et leurs ayants-cause pourront réclamer l'application du tarif afférent à ce grade, s'il est plus avantageux.

L'article 31 : « Les veuves des médecins et infirmiers décédés par suite de maladies contagieuses contractées dans leur service, sont admises à bénéficier de la pension du taux exceptionnel » est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi après-midi.

La séance est levée à 5 heures 15.

L'AFFAIRE CAILLAUX

L'instruction chôme

Paris, 29 Janvier.

Le capitaine Bouchardon ne s'est livré ce matin à aucun acte d'instruction.

La mission italienne, qui a apporté les papiers de Florence, a pris congé du capitaine Bouchardon et des autres magistrats du Parquet du 3e Conseil de guerre.

Paris, 29 Janvier.

M. Joseph Caillaux a été amené, cet après-midi, devant le capitaine Bouchardon, qui l'a longuement interrogé.

Le lieutenant Jousselin a interrogé, de son côté, le député Loustalot sur son voyage en Suisse.

A travers les Journaux

Paris, 29 Janvier.

La *Victoire*. — L'Affaire Malvy. — De M. Gustave Hervé :

Léon Daudet accuse notre ancien ministre de l'Intérieur d'avoir renseigné l'ennemi sur notre projet d'offensive du chemin des Dames : *Je le défie d'en apporter l'ombre d'une preuve*. Il l'accuse d'avoir organisé les mutineries militaires. J'ai expliqué d'où venait cette grossière méprise. Il a pris pour des organisateurs de mutineries des agents de la Sûreté, envoyés parmi la troupe par le grand quartier général, pour surveiller les mutins.

En somme Léon Daudet tout comme l'autre a pris le Pirée pour un homme. Il est sûr, archi-sûr, pour moi, que lorsque Léon Daudet apportera ce qu'il appelle ses preuves devant la Haute-Cour, et il faut qu'il les apporte dans une séance publique, non pas à huis clos, ce sera dans toute la France un immense éclat de rire ou un haussement d'épaules.

Reste la vie privée de l'ex-ministre de l'Intérieur, le seul point troublant pour moi. Il est certain que s'il était prouvé que notre ex-ministre de l'Intérieur au lieu de travailler de toutes ses forces au poste de confiance dont la nation l'avait investi, menait la vie de joueur et de débauche qu'on nous a raconté, il aurait peine à se relever dans l'estime publique. Ce sont des mœurs pour lesquelles l'opinion serait, en temps de guerre, justement impitoyable. Personnellement, je voudrais bien savoir si tout ce qu'on colporte là-dessus n'est qu'infâmes ragots. C'est pour moi, le seul intérêt du procès. Mais que nous voilà loin de l'accusation de haute trahison !

Le *Pays*. — La douzième heure :

C'est le peuple allemand, las de la guerre, qui abattra le militarisme allemand responsable de la guerre; c'est par la volonté des peuples que les démocraties nationales, la Société des nations alliées, noyau de la démocratie internationale, auront raison de la tyrannie des impérialismes. S'il en fallait une autre preuve, encore ne la trouverait-on pas dans ce frappant article du *Daily News* que le secrétaire de notre Fédération des métaux, Merrheim, a pu reproduire dans la *Vérité*, et où l'on entend les travailleurs des chantiers de la Clyde réclamer l'ouverture d'immédiates négociations ? Ainsi aux gouvernements qui firent sonner l'heure première de la guerre vont s'opposer les peuples dont la rude main fait avancer la dernière, la douzième ! Celle de la faim et de la fin !

Les Mauvais Ménages

UN MARI TENTE D'ASSASSINER SA FEMME

Un drame aussi émouvant que rapide, s'est déroulé hier matin, un peu avant 11 heures, dans la rue Albert-Ier, devant l'immeuble qui porte le numéro 6. Un homme qui venait d'avoir une courte discussion avec une jeune femme, lui larda la figure, la blessant grièvement. Il fut arrêté presque aussitôt, pendant que l'on conduisait la victime dans une pharmacie voisine d'où on la transporta à l'Hôtel-Dieu mourante. Voici les circonstances de ce tragique événement.

Marius Biscarat, 30 ans, canonnier au 10e d'artillerie, en convalescence à Avignon pour blessures de guerre était venu à Marseille pour chercher sa femme qui avait abandonné le domicile conjugal. Deux jeunes enfants du ménage sont en nourrice à L'Isle-sur-Sorgue, mais Biscarat ne pouvant supporter la solitude, voulait que sa femme revienne habiter avec lui. C'est uniquement dans cette intention, a-t-il déclaré à M. Barbe, commissaire de police du IIe arrondissement, qu'il était venu dans notre ville.

Depuis un jour Biscarat la cherchait lorsque, hier matin, il la vit qui traversait la rue Albert-Ier. En quelques pas il la rejoignit et sans préambule lui déclara qu'il lui pardonnait sa fugue et la supplia de reprendre la vie commune. Mme Biscarat ne voulut écouter aucune considération et refusa net la proposition que lui faisait son mari.

Fou de colère, Biscarat sortit un rasoir de la poche de son pantalon — ce qui tendrait à faire croire que ses dispositions étaient moins conciliantes qu'il ne dit — et en porta plusieurs coups à la face et au cou de sa femme. L'arme terrible fit de profondes blessures desquelles le sang jaillit en abondance. La malheureuse s'affaissa; pendant que des passants la relevaient et la transportaient dans une pharmacie, d'autres arrêtaient l'assassin et le remettaient entre les mains de gardiens de la paix qui l'amenaient devant M. Barbe.

Devant le magistrat Biscarat déclara que sa femme se livrait à l'inconduite, qu'elle avait abandonné ses enfants, mais qu'il était décidé à oublier, à la condition qu'elle rentrât dans le droit chemin. Il ajouta qu'elle lui rendait la vie impossible depuis qu'il était blessé, mais que, pour ses enfants, il oubliait tout.

Biscarat a été arrêté.

L'état de la victime est si grave que l'on craint pour ses jours. — M.

COUR D'ASSISES DU VAR

VOL QUALIFIE A MARSEILLE

Draguignan, 29 Janvier.

Les accusés sont les nommés Faramia Jean-Joseph, âgé de 18 ans, né le 16 février 1899 à Marseille, boucher, demeurant à Marseille, et Armand Clément-Louis, âgé de 18 ans, né le 6 mars 1899 à Digne, demeurant à Marseille. L'acte d'accusation relate ainsi les faits qui leur sont reprochés :

Le 7 mars 1917, à Marseille, le sieur Combe Marius, boucher, sortait de son domicile, à 4 heures du matin, pour se rendre à l'Abattoir, lorsqu'il fut assailli par trois individus dont le visage était masqué d'un voile noir et qui étaient armés chacun d'un revolver. L'un d'eux, Faramia le tint en respect en braquant son arme sur lui. L'autre, Arnaud, aidé du troisième malfaiteur qui n'a pu être découvert, après l'avoir saisi et jeté à terre, fouilla la poche intérieure de son gilet où il avait l'habitude de tenir son argent et le dépouilla d'une somme de 1.100 francs, d'un chèque en blanc sur la Banque Suisse et Française et de diverses factures non acquittées. Tous trois prirent ensuite la fuite.

Cette affaire a été précédemment soumise au jury de la Cour d'appel d'Aix dont l'arrêt a été cassé par la Cour de cassation qui a renvoyé la cause par devant le jury du Var. Deux témoins sont entendus.

Ministère public : M. Firmin, substitut. Défenseur : Me de la Valère.

Faramia et Arnaud, sont condamnés chacun à *trois années d'emprisonnement*.

Le Mouvement ouvrier

CONGRES EXTRAORDINAIRE DES SYNDICATS OUVRIERS DES BOUCHES-DU-RHONE

Les organisations adhérentes à l'U. D. sont avisées quelles doivent envoyer leur mandat de délégués avant dimanche, afin de faciliter la tâche de la Commission des mandats.

D'autre part, il est fait un devoir aux organisations de venir retirer les timbres confédéraux de l'année 1918 à la Bourse du Travail, où le trésorier se tient en permanence tous les soirs de 6 à 8 h., salle n° 3.

L'ouverture du Congrès aura lieu dimanche, 3 février, à 9 heures très précises du matin.

LA REUNION DES METALLURGISTES

A l'issue de la réunion tenue hier soir à la Bourse du Travail, l'ordre du jour suivant a été voté :

Les ouvrières et ouvriers métallurgistes, réunis au nombre de 8.000 environ ;

Ayant pris connaissance des démarches faites par le Syndicat pour obtenir un nouveau bordereau de salaires ;

Ayant pris connaissance de la lenteur extraordinaire apportée par le ministre à l'examen de leurs justes revendications ;

Donnent mandat au Conseil syndical d'envoyer un télégramme au ministre, lui demandant, dans les cinq jours, une réponse à leur demande du bordereau et des primes de cherté de vie.

OUVRIERS ET OUVRIERES EN CHAPELLERIE ET PARTIES SIMILAIRES

En vue de la constitution d'un syndicat national et international, groupant toutes les catégories d'ouvriers et ouvrières en chapellerie et parties similaires, soit : couseuses, couseurs, pailleux, fantaisiens, garnisseuses, laitonneuses, brodeuses, modistes, conducteurs de machines pédales et hydrauliques, casquettières, casquettiers, casquières, casquiers, etc., le Syndicat international de la chapellerie déjà existant fait appel à tous les camarades de la profession pour adhérer à la dite organisation.

Les camarades syndiqués en retard de cotisations sont avisés qu'une amnistie pleine et entière leur est accordée.

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser à la Bourse du Travail, salle 4, tous les jours, de 7 h. à 8 h. du soir; le dimanche de 10 h. à midi. — Pour la Commission : *A. Goudard.*

COMMUNICATIONS

Meuniers. — Réunion, ce soir, à 6 heures, à la Bourse du Travail, salle 20. Revision du bordereau des salaires; contrat des camarades de Paris.

Employés de commerce. — Demain, à 7 heures du soir, salle 15, Bourse du Travail, Conseil ; Congrès départemental.

Excursionnistes Marseillais. — Demain, à 6 h. 30 du soir, au siège, *Images d'amis*, projections photographiques.

La Famille. — Demain, réunion générale, à 6 heures : excursion-visite de dimanche aux orphelins de la guerre; cartes pour 1918.

Union Provençale (caisse de retraite). — Dimanche, 3 février, à 10 heures du matin, assemblée générale, Café de la Bourse.

Ouvriers confiseurs, pâtissiers et biscuitiers. — Les chômeurs sont invités à venir à la Bourse du Travail, bureau 7, pour donner leurs noms et adresses, de 5 h. 30 à 7 heures du soir.

Pédale Joyeuse. — Jeudi, à 7 h. 30, au siège, rue d'Aubagne, 56, réunion générale. Admissions, renouvellement du bureau, dispositions à prendre en vue du cross-cyclo-pédestre. Serrus et des sorties dominicales, calendrier sportif. Présence indispensable.

Notules Marseillaises

L'Industrie hôtelière

On s'en occupe beaucoup actuellement, et principalement dans notre région où cette industrie est largement représentée. La Côte-d'Azur attire les touristes et le confort qu'ils trouvent dans les hôtels aide à les retenir. Avant la guerre, les Allemands s'étaient puissamment implantés dans cette branche de l'activité nationale. Il importe que, la guerre finie, on ne les y laisse pas reprendre pied.

Pour obtenir ce résultat, il faut d'abord recruter des Français et des Françaises que la situation intéressera.

Il faut ensuite leur apprendre le métier. Car, il y a tout un art à apprendre pour gérer un hôtel, art qui s'apprend et doit, par conséquent, s'enseigner.

Tout récemment, à Marseille, un de nos sympathiques confrères a fait une conférence sur ce sujet. On a déjà créé, dans notre ville, des cours d'industrie hôtelière. C'est là une excellente initiative qu'il convient de propager. Notre région présente, à ce point de vue spécial, suffisamment de ressources pour que l'on puisse prétendre trouver chez nous et les professeurs et les élèves.

Rien n'est à dédaigner pour la lutte économique ; une industrie hôtelière capable, en retenant les touristes, sera d'un concours sérieux, dans l'autre guerre.

Chronique Locale

La Température

Ciel beau, hier, à Marseille. Le thermomètre marquait, 2° 2 à 7 heures du matin; 12° 3, à 1 heure de l'après-midi et 8° 3, à 7 heures du soir. Maximum, 13° 3; minimum, 1° 5. Aux mêmes heures, le baromètre indiquait les pressions de 773 m/m 6 ; 773 m/m 6 et 772 m/m 8. Un vent variable et modéré a régné pendant toute la journée.

Nous avons appris avec plaisir que M. Fernand Bouisson, l'actif député de Marseille, vient d'être nommé au titre de commissaire de la Marine Marchande. Sa grande compétence dans les questions maritimes a été démontrée par ses nombreuses interventions à la Chambre et par son incessante action en faveur de notre flotte commerciale. Nous sommes convaincus que dans les hautes fonctions dont il va assumer la charge, il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour le relèvement de notre marine marchande qui en a tant besoin. Nous le félicitons bien sincèrement.

En exécution d'une note ministérielle, le titre de gouverneur de la place de Marseille, n'étant plus justifié, le gouverneur prendra, à la date du 1er février, celui de commandant d'armes délégué de Marseille.

Cour d'assises. — La Cour d'assises des Bouches-du-Rhône devait juger, hier, une affaire d'assassinat et de tentative d'assassinat. Cette affaire a été renvoyée à une session ultérieure.

Canal d'Arles à Bouc. — Pour permettre l'exécution des travaux d'élargissement de la tranchée de Bouc, le préfet des Bouches-du-Rhône, sur les instructions du ministre des Travaux Publics, a, par arrêté du 23 janvier 1918, décidé que la navigation serait interdite sur le canal d'Arles à Bouc dans la tranchée de Bouc, entre la gare d'eau de Fos et Port-de-Bouc, jusqu'au 18 février 1919.

Samedi dernier a été célébré dans la plus stricte intimité, le mariage de la gracieuse fille de Mme et de notre ami Octave Lambert-Pascal avec le capitaine Emile Jolliot, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre à la suite de plusieurs citations des plus élogieuses. Toutes nos meilleures félcitations.

M. le docteur Robert Chiaïs, récemment démobilisé, vient d'ouvrir son cabinet, rue de la République, 45.

Accapareurs et Spéculateurs. — Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel présidé par M. Villeneuve, a rendu son jugement dans l'affaire d'accaparement au sujet de laquelle étaient inculpés les frères Fraggi, Isaac et Vita.

Dans des considérants motivés le tribunal retenant la culpabilité des deux prévenus, mais tenant compte de leurs excellents antécédents et de leur situation commerciale d'avant-guerre, les a condamnés à 1 mois de prison avec le bénéfice de la loi de sursis et 5.000 francs d'amende.

Les entrepreneurs de travaux sont informés que les soumissions relatives à la démolition de deux immeubles situés sur le chemin vicinal de Saint-Julien, dans la traversée du village, seront reçues le mardi 5 février, à 10 heures du matin, dans le cabinet de l'adjoint délégué à la voirie, à la mairie.

Les officiers en congé de convalescence à Marseille et dans la banlieue, sont invités à se présenter à l'hôpital militaire, rue de Lodi, à Marseille, le 1er février 1918, à 8 heures du matin, pour y être examinés par M. le directeur du Service de Santé de la 15e région, conformément aux instructons ministérielles en vigueur.

Avant-hier soir, aux Pierres-Plates, le préposé des douanes Escaich et son brigadier Donati trouvaient au bord de mer un pardessus, une veste, un gilet, un bourgeron, une casquette. Dans les poches se trouvaient une montre, une certaine somme et des papiers au nom de Boisse Vital, boulevard de la Blancarde, 25. On croit se trouver en présence d'un suicide.

Le Vol de 40.000 francs de bijoux. — Le vol important de bijoux — plus de 40.000 francs — que nous avons relaté et dont la victime est Mlle Léonie Gaillardin, a été l'objet de recherches très actives de la part de la police officielle et privée. Celle-ci a été assez heureuse d'arrêter d'abord un complice dont les révélations ont permis d'arrêter, à son tour, à Camoins-les-Bains, l'auteur principal du vol, un nommé Georges Zolotas, chez lequel on a trouvé les bijoux volés : collier de perles, brillants, bourse, etc., et un revolver qui avait été également dérobé à la même personne.

Ajoutons que, contrairemnt à ce que l'on a pu supposer, Mlle Léonie Gaillardin nous a déclaré qu'elle n'était que la bienfaitrice de Zolotas en raison de la situation précaire de ce dernier qui l'en a si mal récompensée.

Expéditions en petite vitesse. — Marchandises de première catégorie. — *Ligne de Marseille à Vintimille et embranchements* désignés par l'affiche de la Commission de réseau du 10 novembre 1917. — Les gares de Marseille-Saint-Charles et Marseille-Prado accepteront, les 30 et 31 janvier, les envois enregistrés les 31 octobre, 1er et 2 novembre 1917, tant dans ces gares que dans celles de Marseille-Arenc et Saint-Louis-les Aygalades.

Autres destinations. — La gare de Marseille-Arenc acceptera, les 30 et 31 janvier, les envois enregistrés tant dans cette gare que dans celle de Marseille-Saint-Charles les 5, 6 et 7 novembre 1917.

Les gares de Marseille-Prado et Saint-Louis-les Aygalades accepteront, les 30 et 31 janvier, les envois enregistrés dans ces gares aux mêmes dates que ci-dessus.

Concerts Classiques. — Dimanche, 3 février, concert avec le concours de Mlle Magdeleine Brard, pianiste, et de M. Jean Reder, baryton. Au programme : *Sonate en ut dièze*, de Beethoven; *Ballade*, G. Fauré; *Fantaisie* (2e impromptu et tarentelle de Chopin, pour le piano); *Automne*, G. Fauré; *Phydilé*, Duparc; *La Procession*, Franck; *Oraison*, R. Doire; *Le Rhin allemand*, Jean d'Agay; *Un grand sommeil noir*, Morawski; *Air de Serse*, Haendel et *La Grandeur de Dieu*, Beethoven. Location, 4, rue Montgrand.

Notes d'art. — L'excellent peintre Garibaldi expose dans la vitrine de M. Blanc, marchand de meubles, rue Paradis, une très jolie toile « Matinée d'hiver dans le Port-Vieux ». Garibaldi. toujours fidèle à la Provence, a rendu avec talent le sujet choisi. Nos bien sincères félicitations.

Le peintre Auda expose cette semaine deux grandes toiles « fleurs », rue de la Darse, 8, et une petite toile « chat », rue de la Darse, 20. Ce sont trois œuvres qui affirment, une fois de plus, ses excellentes qualités.

Nous avons appris avec plaisir l'inscription au tableau spécial de la Médaille Militaire, de M. Durand Louis-Etienne, adjudant à la 15e section d'infirmiers militaires, attaché à la direction du Service de Santé de la 15e région. Nos félicitations.

Au Théâtre du Gymnase. — Ce soir, grande représentation de gala, création à Marseille, de *Je ne trompe pas mon mari*, vaudeville en 3 actes, de G. Feydeau, avec l'exquise Betty Daussmond, dans le rôle de Bichon qu'elle a créé au théâtre de l'Athénée, et Miles Cléty d'Ornac, Geneviève Bery, MM. Delatour, L. Schey, etc. Ce vaudeville est le chef-d'œuvre du maître du rire et son plus récent et triomphal succès, joué plus de trois cents fois à Paris.

Le laitier Seimandi, 59, Grand'Rue, à Mazargues, nous prie d'indiquer qu'il n'a rien de commun avec la nommée Seimandi Anna, condamnée le 19 décembre 1917, à 3 mois de prison et 1.000 fr. d'amende pour falsification du lait.

Contre la vie chère. — Le Comité formé 254, rue d'Endoume, a constitué son bureau de la manière suivante : président, M. Bressieux; secrétaire, M. Blanc; trésorier, M. Drevet; conseillers, MM. Derrousset, Orreggia et Bossy.

Le Comité qui n'est pas dirigé contre les commerçants honnêtes mais désire simplement empêché les abus, remercie le citoyen Perlet, conseiller d'arrondissement, qui a excusé le citoyen Taddei, conseiller général, retenu par la maladie. Il a voté un ordre du jour demandant que les denrées de première nécessité soient réquisitionnés.

Suites mortelles d'un accident. — Nous avons signalé, hier, le grave accident de tramway dont M. Paul Santoni, 18 ans, professeur, avait été victime, à Saint-Just, dimanche soir. L'infortuné n'a pu survivre à ses blessures. Il succombait à 1 heure du matin, à la Conception, où il avait été transporté.

Les vols et les voleurs. — L'autre nuit, des agents rencontraient, vers 3 heures du matin, rue des Récollettes, le nommé Gravier Eugène, 18 ans, qu'ils trouvaient porteur d'un manomètre d'auto, d'une pince-monseigneur et de divers outils de cambrioleurs. Il a été écroué.

M. Girol Benoit, demeurant 157, boulevard de la Blancarde, allait, avant-hier, signaler à la police que sa gouvernante, veuve Bureau, née Hajkouriz Marie, 50 ans, habitant 56, rue Puvis-de-Chavannes, lui avait dérobé de multiples objets évalués à 2.000 francs. Une perquisition opérée au domicile de cette dernière amena la découverte de la plupart des objets volés. Hajkouriz, veuve Bureau, a été écrouée.

Mille six cent vingt-cinq sacs volés chez MM. Savon frères étaient trouvés, avant-hier, chez le nommé Pérez Camilo, 36 ans, avenue d'Arenc, 231, qui a été arrêté et écroué.

Dimanche soir, la police était avisée que l'appartement de Mme Deleuil, institutrice à Allauch, demeurant rue d'Oran, 3, avait été cambriolé; 500 francs d'objets divers avaient disparu.

Petite Chronique. — M. Debrock, professeur à la Faculté des Sciences, fera, ce soir, à 6 heures, à l'amphithéâtre de la Faculté, une conférence sur « Les Tactismes ».

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *Les chiens.* — Un chien enragé ayant parcouru ces jours derniers les communes de La Penne et d'Aubagne, des mesures sérieuses viennent d'être prises pour faire abattre tous les chiens qui ont été mordus ou roulés par l'animal enragé ou soupçonné de l'avoir été, après enquête de la police et cela conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral. Toutefois, comme d'autres chiens en dehors de ceux reconnus avoir été mordus ou roulés, ont certainement été victimes du chien atteint de rage, on invite instamment tous les propriétaires de chiens de tenir leurs animaux attachés et isolés pendant 15 jours au moins pour éviter, dans la mesure du possible, que des accidents semblables surviennent à nouveau après la période d'immulation des animaux atteints et non encore connus.

Distribution de pétrole. — Une distribution de bons de pétrole aura lieu à la mairie, de 8 h. du matin à midi et de 2 h. à 5 h. du soir : 1° Aujourd'hui mercredi pour les chefs de famille de la lettre A à la lettre D; 2° Demain jeudi, de la lettre E à la lettre M; 3° Après-demain vendredi, de la lettre N à la lettre Z.

Union des blessés. — Les membres de la Commission sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi soir, à 6 h. 30. Question urgente.

Marché aux porcs. — Au marché aux porcs de dimanche 27 du courant, 111 porcelets ont été apportés. Les prix ont varié de 30 à 40 fr. la pièce, et pour les autres, gras et maigres, de 350 à 400 fr. les 100 kilos.

GEMENOS. — *Carnet de sucre.* — Depuis lundi dernier, la mairie procède au renouvellement des carnets de sucre. L'échange se fait sur la production des carnets périmés. Les attributaires doivent en même temps souscrire une déclaration du nombre de personnes composant la famille et faire connaître le boulanger qui leur fournit le pain.

AIX. — *Essence de pétrole.* — Les commerçants aixois qui ont reçu une attribution d'essence de pétrole ne devront délivrer l'essence aux habitants que sur des bons émanant de la Mairie. Une fois leur stock épuisé, et pour permettre le réapprovisionnement, ils devront faire parvenir les bons correspondants à l'Hôtel de Ville (bureau n° 2).

Sucre. — Les épiciers qui n'ont pas encore retiré le sucre raffiné, attribué pour la 2e quinzaine de janvier, sont invités à le faire prendre au dépôt municipal.

Bourse du Travail. — Le Conseil d'administration de la Bourse du Travail d'Aix invite tous les ouvriers et ouvrières syndiqués, ainsi que les membres de la Ligue Féminine adhérents à la Bourse, à assister à la réunion générale demain jeudi, à 8 heures et demie du soir, dans la salle des Mariages, à la Mairie. Compte rendu moral et financier de l'année 1917; questions diverses.

Variétés-Casino. — Vendredi soir, 1er février, Dalcet donnera une représentation de gala avec le concours d'artistes connus : Victorius, Villemer, Raphaël M., etc.

Feuilleton du *Petit Provençal* du 30 Janvier.

— 27 —

Diane-la-Pâle

PREMIERE PARTIE

Est-il fou ?

Elle ne paraissait pas malheureuse, non plus.

Préoccupée seulement.

Quelques jours se passèrent ainsi, sans que Jean prit sur lui de s'ouvrir à son amie.

Enfin, un soir, il lui dit :

— Laurence, il y a bien longtemps que nous n'avons fait ensemble une de ces bonnes promenades qui nous enchantaient autrefois.

— C'est vrai, Jean, bien longtemps.

— Vous êtes donc changée pour moi ?... Cela ne vous fait donc plus plaisir de sortir avec votre ami ?

— Y penses-tu, Jean ? Parles-tu sérieusement ?

Et en souriant elle lui prit les mains.

— Alors, demain, voulez-vous que nous allions faire une de nos excursions favorites d'autrefois ?

— Si je le veux ! Laquelle ?

— Nous suivrons la Molina jusqu'à la cascade de Camera.

— Oui... à demain, de bonne heure, alors ?

— Au point du jour. La route est longue et difficile.

— Je suis restée bonne marcheuse...

Et riant, avec une pointe de malice :

— Je n'ai pas perdu, moi, à Paris, mes qualités de montagnarde.

Lui, sans sourire, mais profondément ému :

— Et moi, Laurence, à Paris, je n'ai perdu aucun de mes chers souvenirs.

Il ne dormit guère cette nuit-là !

L'aube le trouva éveillé, songeant à ce qu'il allait dire, bâtissant mille romans sur ce qu'elle allait répondre.

XII

Amour d'enfant, amour d'homme

Déjà Laurence était prête.

Elle adorait ces excursions et celle-là qu'ils allaient entreprendre était l'une des plus belles et des plus pittoresques qu'on pût faire.

Ils partirent.

Jean s'était chargé d'un sac de touriste dans lequel il avait mis les approvisionnements nécessaires pour toute la journée.

Ils ne devaient, en effet, rentrer que le soir.

C'était une belle matinée de printemps, ensoleillée et radieuse. Les ramages d'oiseaux emplissaient les hêtres et les châtaigniers dont les troncs énormes s'accrochaient par des racines gigantesques aux roches au bas desquelles roulait la Molina, surplombant parfois les abîmes dont ils semblaient vouloir de leurs branches et de leur feuillage serrés, protéger les mystérieuses profondeurs.

Ils longeaient un chemin escarpé, un chemin de mulets côtoyant le torrent.

Souvent, ils s'arrêtaient pour contempler l'admirable spectacle qu'ils avaient sous les yeux : les éboulements s'écrasant dans la rivière, essayant d'en barrer le cours impétueux et ne réussissant qu'à le diviser en cascatelles nombreuses, courant, mousseuses et blanches comme de la neige immaculée, entre les étroits sentiers qui séparaient les roches.

Le torrent s'enfonçait parfois si loin sous leurs pieds qu'on ne l'entendait même plus mugir.

Alors, il y avait autour d'eux un très grand silence, le silence des solitudes, à peine troublé par le cri strident et rauque d'un oiseau de proie, planant, immobile, au-dessus de leur tête.

A une certaine hauteur, il n'y a plus de petits oiseaux ; les petits oiseaux aiment les bosquets, non les forêts profondes, les arbres disséminés par la vallée ; le voisinage des maisons.

Tout autour d'eux, eût été désert et mort sans les bandes d'écureuils que dérangeait leur approche et qui volaient de hêtre en hêtre, avec une légèreté incomparable, franchissant les abîmes, d'un bord à l'autre du torrent.

Quand il pouvaient se pencher par-dessus les rochers en se retenant aux arbres et jeter un coup d'œil dans ces abîmes, ils apercevaient, comme un regard luisant au fond d'un souterain, quelque chose de brillant aux couleurs changeantes, énorme diamant inconnu que diversifiaient les jeux de la lumière.

Ce n'était ni un regard, ni un diamant, mais la Molina, qui tout à coup, après une course échevelée et bondissante dans les roches, se reposait de ses chutes, de ses cascades, dans une nappe d'eau calme et dormante, délicieusement fraîche et limpide, sur laquelle, par l'entre-bâillement des monts, au-dessus d'elle, qui semblaient coupés en deux par l'épée de quelque Titan, venaient se réfléchir les rayons du soleil.

Les premières heures de leur promenade furent presque silencieuses.

Tant de pensées les assiégeaient.

Le chemin abrupt qu'ils suivaient, ils l'avaient parcouru bien des fois, depuis quinze ans, depuis qu'ils se connaissaient ; ils en savaient par cœur tous les détours ; ils savaient éviter les passages difficiles qui eussent exigé de Laurence, quoique très robuste et infatigable, de trop violents efforts.

Ce n'était donc pas, le soin de se conduire, de ne pas se perdre, qui les préoccupait.

Mais il semblait que leur enfance et leur jeunesse repassaient à leur esprit pendant qu'ils marchaient.

Et chaque arbre, pour ainsi dire, chaque roche menaçante, chaque buisson, chaque cascade, gardait un peu de leur vie si heureuse, en leur rappelant quelque souvenir de bonheur.

C'était à cela qu'ils songeaient en marchant, et ils en avaient le cœur tout attendri.

Et ces souvenirs si doux, c'était Laurence elle-même qui les rappelait, au fur et à mesure qu'ils se déroulaient sous leurs yeux, au courant de leur marche.

C'était elle qui les évoquait sans se douter quelles émotions puissantes ils remuaient dans le cœur de Jean.

Tout à coup, elle lui prenait le bras, l'arrêtait.

Elle lui montrait une grotte toute tapissée de verdure, retraite amoureusement idéale.

Et elle disait :

— Te souviens-tu ?

Il n'avait garde de répondre, voulant lui laisser tout dire.

— Tu ne te souviens pas ... Oh ! le méchant ! Une fois, nous étions si fatigués, que nous nous sommes assis dans cette grotte, pour nous reposer... Mais au lieu de nous reposer seulement, le sommeil est venu... Nous nous sommes endormis l'un auprès de l'autre, en nous tenant par la main... et nous avons dormi longtemps, longtemps. La nuit était venue quand nous nous sommes réveillés. J'avais bien peur... Mais tu étais déjà fort et brave... Cela me tranquillisait... et nous avons rencontré en chemin, mon père, avec des gens de Zicavo, tous très inquiets, qui accouraient au-devant de nous et battaient la montagne, croyant qu'il nous était arrivé malheur...

En souriant avec tendresse :

— Oh ! le méchant, l'oublieux, qui ne se souvient pas !

Mais lui, troublé au souvenir de ces heures passées dans ce sommeil d'enfant, auprès de celle qu'il n'aimait pas encore, en ce temps-là, comme il l'aimait maintenant :

— Si, si, Laurence, je me rappelle tout...

— Te rappelles-tu aussi qu'une autre fois, là où nous allons, dans des roches presque inaccessibles, tu as voulu, malgré moi, descendre pour, au péril de ta vie, me cueillir une fleur que j'avais trouvée belle sans penser que tu ferais la folie d'aller la chercher... Cette descente a duré cinq longues et mortelles minutes... Ah ! comme je tremblais !... Je ne me possédais plus... Des frissons me couraient à chacune des pierres qui se détachaient sous tes pieds. Je croyais que la montagne s'écroulait sur toi.

JULES MARY.

(La suite à demain.)

Préparons la Démobilisation

Le Dénombrement des Gens de Mer

Nous annoncions récemment l'organisation, dans notre port, d'un bureau de placement des marins du commerce.

Une première réunion a eu lieu, à cet effet, le 21 de ce mois, dans les bureaux de l'inscription maritime, entre les représentants de toutes nos grandes Compagnies de navigation et ceux des marins du commerce, sous la présidence de M. Zimber, administrateur de la Marine.

Une deuxième réunion, sous la présidence de M. Estrine, président honoraire de la Chambre de Commerce, a permis, jeudi dernier, d'adopter le règlement intérieur de cette nouvelle organisation dont l'originalité consiste à être administrée, en nombre égal, par des armateurs et des marins.

Il s'agit, par ce système de placement, au moyen de fiches individuelles, comportant des références et des précisions sur les connaissances techniques et professionnelles de chaque marin à la recherche d'un embarquement, le centraliser les demandes d'emploi. D'autre part, de centraliser, de même les offres d'embarquement faites par les armateurs et de rapprocher ensuite, pour les satisfaire au mieux des besoins, ces demandes et ces offres d'emploi.

Cette centralisation de renseignements permet de connaître l'état du marché du travail. On sait ainsi s'il y a pléthore ou pénurie de main-d'œuvre. Les bureaux de placement dans les différents ports étant en relation, il est possible de diriger la main-d'œuvre en surcroît d'un port dans un port voisin où celle-ci fait défaut.

Il y a intérêt pour le marin à connaître aisément les places vacantes sur les navires. Le bureau de placement n'envoie à bord que le nombre strict de marins dont la place est libre et, de ce fait, pour un seul homme manquant plusieurs ne se présentent pas pour le remplacer. Il en résulte un bénéfice appréciable de temps et pour l'inscrit maritime et pour l'officier.

La présence, comme administrateurs du bureau de placement, de délégués d'armateurs et de marins donne toute garantie d'impartialité, tant à l'ouvrier qu'à l'employeur.

« Si les ouvriers ont un intérêt à chômer le moins longtemps possible et à connaître rapidement et facilement les débouchés qui peuvent être offerts à leur activité quand ils sont en chômage, les employeurs ont un égal intérêt à pouvoir rapidement se procurer la main-d'œuvre dont ils ont besoin. »

Ainsi s'exprimait dans un rapport M. Sellier, conseiller général de la Seine.

Armateurs et marins peuvent donc s'entendre aisément pour la gestion de bureaux de placement appelés à poursuivre un but qui leur est commun.

C'est ce qu'ont compris armateurs et marins de notre port qui ont approuvé le principe de ces bureaux et dressé immédiatement un projet de budget nécessaire à son fonctionnement.

Il est à peine besoin d'indiquer que ce système de placement à base paritaire existait déjà dans des ports étrangers avant la guerre : à Rotterdam, à Trieste, à Anvers, dans tous les ports de commerce en Allemagne.

C'est avec l'aide de ces organisations, depuis longtemps existantes, que l'Allemagne prépare déjà sa démobilisation.

Quel est l'industriel dont toute l'activité est aujourd'hui captée par la guerre qui ne s'est déjà posé la question : « Au moment où l'Etat suspendra ses commandes, comment continuerai-je à faire fonctionner mon usine ? » Les matières premières feront défaut. Il y aura une période de tâtonnements. C'est au moment où il y aura pléthore de bras que la démobilisation commencera. Comment canaliser et employer sans délai les ouvriers retour des tranchées ? Il importe dès maintenant d'avoir des programmes. Il serait dangereux de régler ce problème par l'improvisation. Chaque grande industrie devrait avoir en vue une activité nouvelle susceptible de remplacer largement l'activité réclamée par les besoins de la guerre. Et ces programmes de travaux nouveaux devraient permettre de fixer rapidement les besoins de main-d'œuvre. Il peut y avoir à cela des difficultés. Il faut s'attendre à les résoudre.

C'est ce que fait en ce moment l'Allemagne officielle qui prépare une démobilisation aussi ordonnée, aussi méticuleuse que sa mobilisation. Nos ennemis procèdent en ce moment, dit M. Fuster, professeur au Collège de France, à la mise au point d'un véritable plan de démobilisation. Et il préconise :

« D'une part — sans copier point par point les Allemands — une consultation générale de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, un véritable recensement (qu'il faut dirait ensuite, à mesure que la guerre se prolongrait, tenir à jour) des besoins probables des diverses industries au lendemain de la paix ;

« D'autre part, une organisation complète, intensive, du marché du travail, c'est-à-dire du placement public à base paritaire. »

Nous sommes heureux d'indiquer que pareille initiative a déjà été prise au sous-secrétariat d'Etat de la Marine marchande par M. Lémery. Un fichier professionnel complet de tous les gens de mer y est établi. On se préoccupe de connaître la situation de chaque marin mobilisé afin de lui faciliter un emploi lors de la mobilisation.

Il serait à désirer que cet exemple soit suivi et appliqué à d'autres industries. A vivre sans prévoir et sans organiser on risque d'accumuler des difficultés insurmontables. Ne nous laissons pas surprendre par la paix.

Découverte du cadavre d'une victime du « Ker-Bihan »

La Couronne-Carro, 29 Janvier.

Hier matin, vers 8 heures, le patron César Bonnefoi, de retour de la pêche avec son équipage, a découvert à environ un mille du port de Carro, le cadavre d'un marin qui a été remorqué jusqu'au quai. La constatation légale a été faite par M. Chouquet, adjoint spécial de La Couronne-Carro, en présence de M. Alexandre, syndic des gens de mer ; M. Franceschini, brigadier des douanes, et le garde champêtre.

D'après une adresse trouvée sur le malheureux, ce serait un nommé Colin François, à bord du dragueur de mines « Ker-Bihan », à Marseille, T. G. 7444. Un télégramme a été adressé à la Marine à Marseille, afin de compléter l'état civil de cette nouvelle victime de la guerre.

Le corps a été provisoirement déposé dans la salle du canot de sauvetage, où M. le docteur Sérieux, de Martigues, est venu faire les constatations médicales.

Marseille et la Guerre

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations de la période de 30 jours, du 18 décembre 1917 au 16 janvier 1918 aura lieu demain jeudi, de 9 à 16 h., dans les perceptions de la ville, suivant les indications ci-après :

La perception de la rue Sainte-Claire, n° 8, paiera du numéro 9.001 et au-dessus du 5e canton.

Les majorations ne sont plus dues aux allocataires dont les enfants ont atteint leur seizième année, ou sont décédés.

Congrès des Sociétés de blessés et réformés

Un Congrès régional des groupements de réformés du Sud-Est devant avoir lieu à Marseille, dans la grande salle de la Maison de la Mutualité, rue François-Moisson, le 10 février prochain, les sociétés ou groupements de réformés n° 1 et n° 2 sont priés de vouloir bien assister à ce Congrès qui a pour but de nommer le délégué définitif au Comité provisoire de la Fédération Nationale.

Les adhésions sont reçues au siège du Comité d'organisation, brasserie Saint-Georges, 10, rue Thiars, à Marseille, qui tient le règlement du Congrès à la disposition des participants.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

OPERA DE MARSEILLE. — Demain, avec le ténor Angel et Mlle J. Aligro : *Madame Butterfly*.

GYMNASE. — Ce soir, à 8 h. 30, création de l'inénarrable vaudeville de Feydeau, *Je ne trompe pas mon mari*, avec la créatrice à Paris, Mlle Betty Daussmond et toute l'excellente troupe de vaudeville.

VARIETES-CASINO. — Ce soir, à 8 h. 30, le triomphal et inépuisable succès *C'est Nature !* et son nouveau tableau local *Banaston déménage*.

CHATELET-THEATRE. — A 8 h. 15 : *Le Masque d'Amour*, grand drame en 5 actes et 7 tableaux, de D. Lesueur, avec le concours de MM. Jehan, Le Gal, Virtais, Duplessis, Mmes Monys-Prad, Lina Garay. Prochainement : *La Vierge Folle*, avec Mlle Andrée Méry, de l'Odéon.

PALAIS-DE-CRISTAL. — A 8 h. 30 : *La Vénus de Milo* ; Hamel, Nous-Tsi, les Régent's, Juyan, trio Legay's, etc., etc.

ALCAZAR LEON DOUX. — Ce soir, à 8 h. 30 : *En Douce*, avec scènes nouvelles.

Comité de la Provence pour le Nord

Nous publions bien volontiers la communication suivante :

Le Conseil d'administration de la « Provence pour le Nord », à la suite de la conférence donnée, le 25 janvier, à la Chambre de Commerce, par M. Louis Guérin, président du Comité d'Alimentation de la France envahie ;

Considérant les faits douloureux rapportés par M. Louis Guérin et les raisons de modifier un programme que le Comité de Provence avait établi pour une guerre de mois et non pour une guerre d'années ;

Considérant l'accord de M. Louis Guérin, avec le Comité de Secours National pour l'organisation prochaine d'un convoi de ravitaillement à destination du Nord français ;

Considérant l'acquiescement de la Chambre de Commerce à une affectation spéciale des fonds qu'elle a souscrits au Comité de Provence ;

Pour ces motifs, le Conseil d'administration de la « Provence pour le Nord » a décidé :

1° De mettre à la disposition de M. Louis Guérin, le stock de vêtements et lingerie que, après les envois faits à Reims et Hazebrouck, le Comité a déposé aux Messageries Nationales de Paris : ce stock en 28 caisses, étant de 3.000 pièces, chemises, vêtements, velours ou toile, draps de lit, chaussures, trousseau, etc. etc.

2° D'affecter à l'augmentation immédiate de ce stock une somme de cent mille francs, qui sera employée en achats, soit de lingerie, vêtements confectionnés, chaussures, soit de lainages et tissus à confectionner par les ouvroirs des régions envahies.

Signé : *Le président*, L. ESTRINE.

Le Comité de Provence compte élargir sa décision par le concours de la générosité publique. La souscription reste ouverte dans les journaux de Marseille et de la région. Dès la conférence de M. Louis Guérin, M. Lévy, membre de la Chambre de Commerce, remettait au Comité un bon de *mille francs* en marchandises à livrer par les *Armes de France*. Nous ne doutons pas que ce don n'inspire aux magasiniers de Marseille, des dons analogues et qu'il soit pris aussi des offrandes individuelles en lingerie et vêtements même usagés, mais en bon état. Ces vêtements seront centralisés au Vestiaire des réfugiés, 1, 3, 5, rue Chevalier Roze.

Il faut du Fer aux affaiblis. Le Fer assimilable se trouve dans la FERROCARNINE PHOSPHATEE du DOCTEUR VILLARD. Prix : 3 fr. 75 dans toutes les pharmacies.

Dépôt : Pharmacie Brachat, Bel, successeur, 7, rue Poids-de-la-Farine.

LES DANGERS DE L'ARRIÈRE

Trois Officiers arrêtés

Le Parquet militaire de notre ville instruit depuis quelque temps certaines affaires de détournements de fonds dont se sont rendus coupables trois officiers : le capitaine colonial Grémillet, le sous-lieutenant Caillon et un officier d'administration nommé Manera.

Nous étions au courant de ces faits, mais pour des raisons judiciaires, l'autorité militaire nous en avait empêché la publication. Le veto étant levé, nous donnons aujourd'hui nos renseignements.

Le capitaine Grémillet, retour du front, s'était mis à goûter les plaisirs de l'arrière : il le fit avec tant d'ardeur que ses ressources personnelles s'étant épuisées à ce jeu, il ne trouva rien de mieux que de rééditer le procédé bien connu qui consiste à émarger dans plusieurs dépôts pour une seule et même solde. Le truc, une fois encore réussit, car on ne soupçonne pas d'ordinaire la bonne foi des officiers, ce qui permit à l'indélicat capitaine d'escroquer d'assez fortes sommes.

Le sous-lieutenant Claudius Caillon, du 3e d'artillerie coloniale, après un séjour au front où il avait conquis son galon d'or, remplissait au dépôt du bas-fort Saint-Nicolas les fonctions de trésorier.

Pour distraire les loisirs de la vie de garnison, il battait les cartes. Ce dangereux passe-temps lui fit perdre tout ce qu'il avait et même tout ce qu'il n'avait pas... Pour payer ses dettes de jeu lesquelles sont, on le sait, sacrées, Caillon puisa dans la caisse de la compagnie, il y puisa jusqu'à concurrence de 12.445 francs.

L'autorité militaire, au courant de cet abus de confiance, chargea la brigade mobile de le rechercher et de l'arrêter, ce qui fut fait.

Quant au gestionnaire Manera de grosses irrégularités ont été relevées dans sa comptabilité.

Les trois officiers ont été écroués.

A NOS ABONNÉS

Tous nos nouveaux abonnés recevront gratuitement, sur leur demande, tous les numéros qui ont déjà paru de notre feuilleton Le Comte de Monte-Cristo, *dont le succès est si considérable.*

AU CONSEIL DE GUERRE

Un Soldat condamné à Mort

Le Conseil de guerre, présidé par M. le colonel Molard, a condamné à mort, hier, le canonnier Georges Laugevine, âgé de 23 ans, du 38e d'artillerie, à Nîmes.

Le 4 juillet 1917, dans cette garnison, le chef de musique Avy, faisant fonction de capitaine adjudant-major, rencontra, venant de la cantine, après l'appel du soir, un maréchal des logis en compagnie de Laugevine et lui en fit la remarque. L'accusé, qui était ivre, voulut en tirer vengeance et s'élançant alors sur le chef de musique, d'un coup de poing derrière la tête, le fit tomber à terre.

Poursuivi pour voies de fait envers un supérieur à l'occasion du service, le Conseil, malgré la plaidoirie de Me Bertranon, s'en référant aux conclusions de M. le capitaine Durieux, commissaire du gouvernement, l'a condamné à la peine de mort.

Dans cette même audience, les jugements suivants ont été prononcés :

P... H..., du 3e d'infanterie, chargé de la garde de prisonniers de guerre, a détourné et dissipé une somme d'argent qui lui avait été confiée, est puni de un an de prison.

L... M..., du 84e d'infanterie, a, le 9 novembre 1917, en gare Saint-Charles, dérobé des marchandises dans un colis adressé à un prisonnier de guerre; un an de prison avec sursis.

K... A..., du 145e territorial, travaillant à la poudrerie de Saint-Chamas, a, le 1er novembre 1917, outragé et s'est livré à des voies de fait sur un sergent, chef de chantier. Il est condamné à cinq ans de travaux publics.

Défenseurs dans ces affaires, Mes Sourd, Natalini et Bertranon.

Commissaires du gouvernement, MM. les capitaines Durieux, Marsière, lieutenants Taxil, Bourgoin ; greffier, de Cavel ; huissier, sergent Pasqualini. — A. D.

Bulletin Financier

Paris, 29 Janvier. — Un peu plus de transactions et une allure générale bonne forment la note de notre marché. La tenue de nos rentes reste favorable, mais celles-ci répètent exactement les cours de la veille. La ferme tenue des actions et des obligations de nos chemins de fer et des actions de nos grands établissements de crédit ne se dément pas. Les fonds russes sont assez résistants aux environs des cours d'hier, mais les valeurs industrielles et pétrolifères paraissant plus calmes et abandonnent par suite quelques points. La fermeté continue à prévaloir sur les valeurs brésiliennes. La demande est aujourd'hui moins importante en ce qui concerne les valeurs métallurgiques.

DE 9 HEURES DU SOIR A 4 HEURES DU MATIN

DERNIERES DEPÊCHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

Sur le Front de Macédoine

Communiqué officiel français

Paris, 29 Janvier.

Les troupes britanniques ont exécuté avec succès un coup de main sur un petit poste bulgare à l'est du lac de Doiran.

Actions d'artillerie sur la rive droite de la Cerna et au nord de Monastir.

Les aviations alliées ont bombardé les établissements ennemis dans la région de Drama et dans la vallée du Vardar.

M. Bouisson et la marine marchande

Le décret de nomination. — Les attributions du nouveau commissaire aux transports maritimes

Paris, 29 Janvier.

M. Poincaré vient de signer le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — M. Fernand Bouisson, député, est chargé, au nom et par délégation permanente du président du Conseil, ministre de la Guerre, du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, des Transports Maritimes et de la Marine Marchande, du ministre de la Marine et du ministre des Travaux Publics et des Transports, à titre de mission temporaire non rétribuée, de tout ce qui concerne l'entretien(l'accroissement et l'exploitation de la flotte commerciale utilisée par l'ensemble des services publics ou des particuliers. Il porte le titre de commissaire aux transports maritimes et à la marine marchande.

ART. 2. — Il a notamment dans ses attributions :

1° Tout ce qui concerne l'utilisation et l'exploitation de l'ensemble des navires de commerce, qu'ils soient utilisés par des particuliers ou par des services publics, civils ou militaires, ou exploités directement par l'Etat ;

2° Toutes les questions concernant les achats et les constructions neuves de la flotte de commerce et de la flotte fluviale, soit pour le compte de l'Etat, soit pour le compte des particuliers.

3° Les affrètements et les réquisitions pour les services publics, les autorisations à donner aux particuliers pour leurs affrètements.

4° Toutes les mesures à prendre pour faciliter l'entretien et les réparations de l'ensemble des navires de la flotte de commerce et de la flotte fluviale.

5° Le service des assurances maritimes.

6° Les questions se rapportant à l'administration des divers personnels des services extérieurs, au statut des gens de mer et aux œuvres utiles aux marins, à la Caisse des Invalides, à l'Enseignement maritime, ainsi qu'à la sécurité de la navigation au pilotage, aux naufrages, au renflouement des navires et à l'hygiène navale.

8° La réglementation et la surveillance des pêches maritimes au point de vue national et international, l'organisation commerciale de la pêche et des transports des produits de pêche, les encouragements aux pêches, le crédit maritime mutuel, les questions relatives au domaine public maritime et aux concessions sur ce domaine.

ART. 3. — Il est chargé par délégation permanente du ministre de la Marine, d'organiser et de surveiller, dans les arsenaux ou chantiers de l'Etat, les constructions et les réparations des navires de la flotte de commerce. Il se concerte avec le ministre de la Marine en vue de l'affectation des inscrits maritimes à la navigation du commerce, et en vue du recrutement, dans les dépôts et différents services de la marine, des ouvriers spécialistes nécessaires à la réparation et à la construction des navires de commerce.

ART. 4. — Il se concerte avec le ministre des Travaux publics et des transports, en vue d'assurer la meilleure utilisation des ports, en ce qui touche les bassins, l'outillage, le personnel, le chargement et le déchargement des navires.

ART. 5. — Il se concerte avec le ministre de la Guerre pour recruter, dans les dépôts et différents services de l'intérieur, en France, en Algérie et en Tunisie et au Maroc, les ouvriers spécialistes et le personnel nécessaire à la réparation, à la construction de la flotte de commerce et aux besoins des transports maritimes.

ART. 6. — Les négociations à engager avec les gouvernements alliés, en vue de l'attribution et de l'augmentation du tonnage sont conduites par le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, des Transports maritimes et de la Marine marchande, avec le concours du commissaire aux transports maritimes et à la Marine marchande.

Le Loyalisme des Algériens va être récompensé

Réformes militaires et politiques en faveur des indigènes

Paris, 29 Janvier.

Le concours fourni par l'Algérie à la métropole pendant la guerre va être intensifié. Le gouvernement, désireux de reconnaître le loyalisme des indigènes algériens, est heureux de procéder, d'accord avec le nouveau gouverneur général, à la réalisation d'une série d'améliorations et de réformes intéressant la situation matérielle et morale de nos sujets musulmans.

Au point de vue militaire, le gouvernement vient d'adopter un certain nombre de dispositions nouvelles qui ne manqueront pas d'être appréciées par les intéressés et leurs familles. Le gouvernement fait préparer un projet de loi en vue de permettre l'accession des militaires indigènes à tous les grades de l'armée française. Il entend reviser les tarifs de pension et de gratication de réforme des militaires indigènes, de manière à faire bénéficier ces militaires des mêmes tarifs que les Français. Le ministre de la Guerre a décidé d'attribuer, aussi largement que possible, la Médaille militaire à tous ceux qui sont réformés pour blessures de guerre. Les instructions ont été données au gouvernement général pour l'attribution des allocations aux familles des militaires indigènes dans la plus large mesure.

Au point de vue fiscal, les inégalités qui existent entre européens et indigènes seront supprimées.

Au point de vue politique et administratif : Les djemaas de douar, dans les communes de plein exercice, seront reconstituées. Des règles nouvelles seront édictées, précisant et garantissant les droits de la représentation indigène dans les assemblées locales. Les conseillers municipaux indigènes seront admis à participer à l'élection des Maires.

L'accession méthodique et progressive des indigènes aux droits politiques sera assurée. La naturalisation sans renonciation au statut personnel sera accordée de plein droit sur simple demande des intéressés.

LA HAUTE-COUR

Paris, 29 Janvier.

Au cours d'une longue réunion qui a duré près de quatre heures, la Commission d'instruction de la Haute-Cour de justice a arrêté sa méthode de travail.

Une longue discussion s'est engagée sur la question de savoir si, au cours du supplément d'instruction, ordonné par l'arrêt d'hier, des communiqués seraient faits à la presse.

La majorité des membres de la Commission s'est opposée à cette mesure, estimant que, contrairement à une habitude prise, toute instruction devait rester secrète. Un des membres de la Commission a même protesté contre les communiqués donnés sur les instructions en cours.

Une Tentative ennemie échoue en Alsace

Communiqué officiel

Paris, 29 Janvier.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

En Alsace, une tentative ennemie sur nos petits postes du Schonholz a complètement échoué. L'ennemi a laissé des prisonniers entre nos mains.

Canonnade intermitente sur le reste du front.

Communiqué anglais

29 Janvier, 22 heures.

Ce matin, à la faveur d'un violent tir de barrage, l'ennemi a tenté un coup de main sur un de nos postes au sud de la Scarpe. Il a été rejeté avec pertes avant d'avoir pu aborder nos lignes.

AVIATION. — La visibilité qui a été bonne hier a permis à nos aviateurs de faire beaucoup de réglage et de prendre des clichés des champs d'aviation et lignes de défense de la zone arrière. Ils ont jeté dans la journée quatre cents bombes sur divers objectifs entre autres Roulers, Menin et un aérodrome à proximité du front de Tournai. Plusieurs milliers de cartouches de mitrailleuses ont été, en outre, tirées sur les troupes allemandes dans les tranchées et sur les routes des zones arrière.

Au cours des combats aériens qui se sont poursuivis tout le jour, deux appareils ennemis ont été abattus et six autres contraints d'atterrir désemparés ; trois des nôtres ne sont pas rentrés.

Nos pilotes n'ont pu, par suite de l'épais brouillard, quitter leurs aéroplanes qu'à deux heures du matin le 29. Ils ont néanmoins jeté plus de six tonnes et demie d'explosifs sur les cantonnements, gares et trains ennemis, ainsi que sur deux champs d'aviation pour aéroplanes en effectuant des raids de nuit situés dans la région de Gand et de Tournai. Tous nos appareils sont rentrés indemnes de ces expéditions de bombardement.

IMPORTANTE MANIFESTATION A ATHÈNES

M. Venizelos annonce la prochaine entrée en ligne de l'Armée grecque

Un dîner offert par le gouvernement hellénique au général Guillaumat. Les toasts du président du Conseil et du commandant de l'armée d'Orient

Athènes, 29 Janvier.

Un dîner a été offert par le gouvernement hellénique au général Guillaumat :

TOAST DE M. VENIZELOS

Au dessert, M. Venizelos a porté le toast suivant :

En vous souhaitant la bienvenue, je suis heureux d'être l'interprète des sentiments qui, à cette occasion, animent le peuple grec. Il s'enorgueullit de recevoir comme hôte dans sa capitale, un des plus illustres généraux des glorieuses armées de la République française. La fierté qu'il éprouve, est doublée d'une légitime confiance en voyant un chef de votre valeur à la tête des armées d'Orient.

Pour succéder dans ce poste redoutable au général Sarrail, vers qui se reporte notre reconnaissant souvenir, nul n'était plus digne que le soldat qui, trois ans durant, de la Marne à Verdun, dans cent batailles, s'est littéralement couvert de gloire, affirmant constamment par son courage, la précision méthodique de ses préparations et les résultats remarquables de son commandement, les plus hautes et les plus rares vertus militaires. Aussi, votre venue en Grèce, a ranimé tous les espoirs et montré nettement l'inanité des bruits répandus par nos adversaires qui, prenant leurs désirs pour des réalités, rêvaient de voir le front balkanique abandonné, ou pour le moins réduit. Votre venue fournit, au contraire, la meilleure preuve de l'importance grandissante attachée par les puissances alliées à cette partie de civilisation, les contraignant, avant même un formel aveu de leur défaite, à considérer la paix comme une impérieuse nécessité.

Le front de Macédoine n'est pas seulement destiné à servir au plan général de l'Alliance. Il présente, pour la Grèce, un intérêt primordial. Il constitue, dès maintenant, une solide barrière contre l'invasion dévastatrice de l'ennemi. Il servira plus tard de point de départ pour une action vigoureuse, grâce à laquelle, avec le concours de ses vaillants alliés, l'armée hellénique libérera le territoire national occupé, aidera à la réintégration dans ses foyers de l'héroïque nation serbe, refoulera l'ennemi jusqu'à des limites propres à garantir la sécurité de ses voisins. Nous pourrons ainsi espérer obtenir pour nos malheureux compatriotes, si cruellement éprouvés par la barbarie ottomane, des conditions de vie conformes au noble idéal poursuivi avec nos puissants alliés. Cette grande tâche, le peuple grec, en armes, sera bientôt prêt à l'accomplir sous votre haute direction.

Vous connaissez, mon général, la valeur, l'énergie, le dévouement patriotique des divisions grecques placées sous vos ordres. Vous avez pu apprécier la tenue, l'allure des troupes de la garnison d'Athènes, qui ont eu l'honneur de défiler devant vous. Elles ne seront, en rien, inférieures aux divisions aguerries qu'elles iront rejoindre.

Je suis convaincu qu'il en sera de même de l'armée grecque entière. Profitant des enseignements que la mission française, leur prodigue avec tant de zèle et de science, sous la direction de son éminent chef, le général Bordeaux, digne continuateur de l'œuvre admirable initiée par nos chers amis les généraux Génin et Braquet, elle répondra pleinement à l'attente de ses dévoués instructeurs, comme au suprême espoir de la nation. Votre haut commandement fera sûrement le reste.

Nul ne se dossimule les difficultés, mais nous savons tous que le vainqueur de la côte du Poivre, du Mort-Homme, ne les craint pas. Il a l'habitude de les aborder avec la ferme volonté de résoudre pour vaincre. Nos ancêtres disaient : La volonté est une force. Quand elle s'allie, comme chez nous, à l'expérience, à la méthode scientifique et à un courage indomptable, elle est plus qu'une force, elle est une garantie du succès. Cette conviction, toute créatrice de l'énergie et de l'héroïsme, nos troupes l'auront, en allant se mettre sous vos ordres pour marcher à la gloire.

Du fond du cœur, je forme, mon général, un vœu en levant mon verre : à votre santé, à la victoire de vos armées, à la grandeur et à la prospérité de la France, de tous les Alliés.

REPONSE DU GENERAL GUILLAUMAT

Répondant à ce toast, le général Guillaumat a dit :

Monsieur le président,

Je suis profondément touché de vos paroles trop flatteuses, et si je ne puis pas accepter tous les éloges qui m'ont accueilli depuis mon arrivée en Grèce, je n'ai pas le droit de refuser les hommages rendus à mes soldats et à mon pays. Ce sera toujours, pour la France et ses enfants, un sujet de grande et légitime fierté que d'avoir, par des sacrifices, supportés sans compter depuis bientôt quatre ans, donné le temps à toutes les nations vraiment libres et civilisées, de venir se ranger à ses côtés, et de mener à bonne fin la lutte mondiale pour la liberté et la civilisation.

Cette lutte, ni nous, ni votre pays, ne pouviez manquer d'y prendre part. Depuis l'époque où l'Europe suivait avec intérêt et sympathie vos efforts pour libérer la petite patrie de Crète, le nom de M. Venizelos devint pour tous un symbole de patriotisme, d'amour et de liberté. Le jour devait donc venir où la Grèce, ramenée par vous aux traditions de son passé, combattrait à nos côtés, comme l'Amérique de Washington, de Franklin.

Après avoir quitté les bataillons américains, je suis fier de prendre ici, en même temps que le commandement des autres armées alliées, celui de la vail lante armée dont le corps de défense national constitue déjà un avantage sur le front de Macédoine. Les troupes que j'ai vues aujourd'hui défiler ont redoublé la confiance de ce que peut donner, entraîné par votre foi, et instruite par vos officiers et les nôtres, l'armée hellénique sur les champs de bataille où elle s'illustra déjà. Pas plus que sur ce front que sur d'autres, il ne saurait être question de reculer, et trop nombreux dans votre histoire sont les exemples de résistance victorieuse à l'étranger, trop nombreux sont les autels élevés par vous à la Victoire, pour ne pas avoir une entière confiance dans celle que nous cherchons : La victoire du droit, de la justice et de la liberté, en rendant non seulement aux peuples opprimés leur indépendance, mais en leur assurant dans la mesure du possible, la satisfaction de leurs aspirations nationales.

Cette victoire, les soldats au pas alerte, qui me furent présenté aujourd'hui, ils la portaient dans leur regard franc et loyal. Nous aussi, nous élèverons un jour des autels à la Victoire alliée.

A la fin de ce toast, la musique a joué l'hymne grec, et à la fin de la réception, la musique a exécuté l'hymne de tous les Etats alliés.

Le passage du "Gœben" et du "Breslau" en Méditerranée

L'ENQUETE

Paris, 29 Janvier.

Comme suite à la décision prise par la Commission de la Marine de guerre de faire une enquête sur la question du *Gœben* et du *Breslau*, M. J. Abel a été chargé de faire un rapport provisoire et de dépouiller les documents dont la Commission a été saisie sur cette affaire.

SUR LE FRONT ITALIEN

Un beau succès de nos alliés sur le plateau d'Asiago

1.500 prisonniers

Communiqué officiel

Rome, 29 Janvier.

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :

Hier, à l'aube, notre artillerie a attaqué avec impétuosité les positions adverses sur les hauteurs à l'est de la conque d'Asiago et les ont brisées sur plusieurs points, malgré la résistance tenace de l'ennemi et résistant ensuite à ses violents retours offensifs.

Dans la soirée, quinze cents prisonniers environ, parmi lesquels soixante-deux officiers avaient déjà été évacués sur les arrières. Notre artillerie et celle de nos alliés ont coopéré à l'action en battant avec une grande efficacité le terrain de l'attaque et en dispersant les renforts ennemis accourus précipitamment qui descendaient les vallées de Nos et de Campomillo.

Les escadrilles ont maintenu partout la suprématie aérienne. De nombreux appareils ennemis ont été attaqués et repoussés. Dix d'entre eux atteints par nos aviateurs et deux par des aviateurs français ont été abattus.

Lire aux annonces, l'article très intéressant concernant la grande marque française **LA MENAGERE**, Boisson Rouge.

NAOLISEZ VOS CUIVRES
ILS BRILLERONT VITE ET SANS EFFORT

AVIS DE DECES (Aix-Salon)

Les obsèques de **M. Casimir DELAUZEN**, ex-agent des huileries Darier de Rouffio, auront lieu ce matin, mercredi, à 8 h. 30, à Aix, 18, rue du Bœuf, et le soir, à 2 heures, à Salon, départ place Gambetta. On ne reçoit ni fleurs ni couronnes.

AVIS DE DECES

Les obsèques de **M. Laurent AUBERT** auront lieu aujourd'hui, à 3 h., au Cabot (banlieue). Les parents et amis sont priés d'y assister.

Les Combattants de 1870-71 sont invités à assister au convoi funèbre du camarade **Laurent AUBERT**, qui aura lieu aujourd'hui mercredi, à 3 heures, au Cabot.

Les obsèques du soldat **GERMANY Fernand**, du 4e colonial, décédé des suites de blessures de guerre, auront lieu ce matin, à 8 h. 30, à l'hôpital de la Rose.

Les membres du **Syndicat des Paysans du Terroir provençal**, sont priés d'assister au convoi funèbre de leur regretté collègue **Laurent AUBERT**, qui aura lieu aujourd'hui 30, à 3 heures du soir, au Cabot.

Les Enfants de Fuveau sont priés d'assister aux obsèques de **Mme veuve BARTHELEMY**, née **MICHEL**, âgée de 70 ans, qui auront lieu aujourd'hui, à 2 heures, rue Thubaneau, 37.

M. et Mme Denis Cère ; M. André Millot-Cère, réformé de guerre, prient leurs parents et amis de vouloir bien assister aux obsèques de leur fils et frère regretté,

M. Antonin CERE
Engagé volontaire
Brigadier au 83e régiment d'artillerie lourde
Décoré de la Croix de guerre
Mort pour la Patrie

qui auront lieu aujourd'hui, mercredi 30 janvier, à 2 h. 30. Le convoi funèbre partira de la gare Saint-Charles, rue Honorat.

Pour la signature, 29, rue St-Ferréol.

MALADIES : **SECRETES ET DE LA PEAU. Guérison** la plus **sûre** et la plus **rapide** par la **Méthode Cassius** *(40 ans de succès)*. **Consultations gratuites**, 13, rue d'Aix, Marseille. Envoi de la Méthode contre timbre-poste de 25 centimes.

HERNIEUX

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

Le bandage **GLASER** guérit la hernie. C'est l'affirmation de tous ceux qui, affligés de hernies, furent guéris, grâce à la méthode rationnelle et curative du célèbre spécialiste.

Le bandage de **M. J. GLASER** est absolument sans ressort ; il maintient les hernies les plus fortes et les plus anciennes, les réduit et les fait disparaître.

Dans un but humanitaire, l'essai en est fait gratuitement.

Allez tous voir cet éminent praticien à :

Gap, 4 février, de 8 à 12 h., hôtel des Négociants.
Veynes, 5, jusqu'à 2 h. 30, hôtel Dousselin.
Manosque, 6 février, hôtel Pascal.
Forcalquier, 7, hôtel des Lices.
Pertuis, 8, hôtel du Cours.
Digne 9, jusqu'à 3 h, 30, hôtel Boyer-Mistre.
MARSEILLE 10 février, hôtel des Négociants, cours Belsunce.

Brochure franco sur demande à **M. J. GLASER**, 63, boulevard Sébastopol, à Paris.

CEINTURES VENTRIERES POUR DEPLACEMENTS DE TOUS ORGANES.

L'HIVER Le plus puissant médicament.
Goût excellent — Bonne Digestion
C'est la **MORUBILINE**
en Gouttes concentrées et titrées.
Convalescents, Anémiés, Tousseurs Bronchitiques, Tuberculeux, etc.
1/2 flacon 3.50. Flacon 6 francs franco poste. Notice gratis.
PHARMACIE du PRINTEMPS, 32, r. Joubert, Paris et toutes Pharmacies.

Inouï et Merveilleux

TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE AVEC ESSAYAGE ET DEVANTS INCASSABLES **72 fr.**

A l'Inouï Tailleur { Rue Colbert, 16. Rue St-Ferréol, 60 — MARSEILLE { Bde de la Madeleine, 37

AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

ETAT-CIVIL

L'état civil a enregistré, dans la journée d'hier, 26 naissances, dont 4 illégitimes, plus 46 décès, dont 4 d'enfants.

Tribune du Travail

On demande ouvrière repasseuse ainsi qu'une blanchisseuse à la journée, 3 fr. 50 par jour. Travail assuré toute l'année, 17, rue du Petit-Saint-Jean, au magasin. Très pressé.

On demande jeunes gens de 15 à 16 ans, courses et travaux de bureau. Ecrire abonnés Colbert, 32.

On demande un bon tireur en longueur à la machine P. O, bien rétribué, pour l'usine Charpin, 8 et 10, rue Florac. S'y présenter.

On demande une commise pour la vente à l'intérieur, parfumerie Reine-Margot, 10, rue Rouvière.

Coupeur en travers demandé, 5, chemin Saint-Jean-du-Désert (près gare Blancarde).

On demande mécaniciennes et finisseuses pantalonnières, 55, rue Bernard-du-Bois.

On demande employée pour bureau, jolie écriture, parfumerie, 47, rue Longue-des-Capucins.

On demande des selliers-carrossiers, Guidener, 52, avenue du Prado.

On demande des jeunes hommes de 13 à 14 ans sachant bien écrire, présenté par leurs parents, 50, rue d'Aix, tailleur.

On demande un jeune homme un peu fort pour courses et magasin, 7, rue Glandevès.

On demande laveuse et nettoyeuse, aux bains Saint-Lazare, grand chemin d'Aix, 145.

On demande jeune garçon ou jeune fille pour les courses, 11, rue Grignan, entresol.

On demande coursière sérieuse pour courses et livraison de costumes ayant déjà travaillé dans maison de couture. Se présenter munie de références, chez Mme Brosse, 67, rue Saint-Ferréol, au 1er. Inutile de se présenter sans bonnes références.

On demande ouvrière, demi-ouvrière repasseuses. Travail assuré, rue Juge-du-Palais, 5.

On demande des poseurs de clous chez MM. Cauvin frères, 2 a, boulevard de Paris.

On demande de bonnes ouvrières et demi-ouvrière repasseuses en teinturerie; travail assuré. Teinturerie Chapignac, 13, rue Sainte-Victoire.

BOURSE DU TRAVAIL (Téléphone 9-29). — On demande : un ouvrier chaudronnier (cuivre et fer), et un tourneur sur métaux, à Lunel (Hérault); des ouvriers chapeliers-cousseurs pour le dehors, 10 fr. par jour ou aux pièces; un ouvrier charron, à Aix (B.-d.-R.); des ouvriers fumistes et tôliers-fumistes, à Cannes (A.-M.); des Arabes-Algériens (hommes de confiance) pour fabrication et vente de couscous, bonnes références exigées, à Aix (B.-d.-R.); un ouvrier mailletier-ferreur, à Toulon (Var); un ouvrier peintre en voitures, à Toulon (Var); un chauffeur de chaudière; un gardien de nuit; un demi-ouvrier mécanicien-électricien; des ouvriers typographes; des ouvriers ébénistes; un ouvrier charron; des charpentiers de marine; des ouvriers calfats; des scieurs de long; un jeune frappeur connaissant serrurerie; des ouvriers cordonniers pour enfants et fillettes; un ouvrier jardinier-potager, sachant conduire; un demi-ouvrier plombier; un ouvrier tapissier-matelassier; des ouvriers plombiers; des ouvriers menuisiers-monteurs; des ouvriers cordonniers pour la réparation; un bon ouvrier serrurier; un jardinier potager-fleuriste; un ouvrier ou demi-ouvrier papetier-relieur; un bon ramoneur bien rétribué; des ouvriers peintres en bâtiment pour femmes (très agiles); des ouvriers cordonniers pour le cloué; un jeune livreur de vins de 14 à 15 ans; un jeune homme de 14 à 15 ans pour magasin et courses; un apprenti mailletier; un apprenti menuisier dégrossi; un apprenti mécanicien-dentiste, présenté par ses parents; des ouvrières et apprêteuses modistes; une ouvrière repasseuse; une nourrice (lait jeune) chez patrons; une demi-ouvrière tailleuse et une apprentie dégrossie; une apprentie casquière; une coursière. — S'adresser Bourse du Travail, rue de l'Académie. On est prié d'apporter livrets, certificats et pièces d'identité, de même que faire connaître le résultat du placement. Il n'est répondu qu'aux lettres avec timbre pour la réponse.

JUBOL

Laxatif physiologique, le seul faisant la rééducation fonctionnelle de l'intestin

Constipation
Entérite
Dyspepsie
Migraine
Hémorroïdes

JUBOL rééduque l'intestin

L'OPINION MÉDICALE :

« Il suffit au malade d'avaler chaque soir sans les croquer d'un à trois comprimés de *Jubol* pendant quelques semaines pour se débarrasser rapidement de toute constipation. Pour un hémorroïdaire, la chose n'a pas de prix. D'ailleurs les hémorroïdes sont à ce point une affection fréquente que, parmi les médecins qui liront ces lignes, il n'en est pas un seul qui ne soit à même de vérifier par lui-même et maintes fois l'exactitude de ce qui précède chez ses malades.

Prof PAUL SUARD,
Ancien professeur agrégé aux Ecoles de Médecine navale. Ancien médecin des Hôpitaux.

Etablissements Chatelain, 2, rue de Valenciennes, Paris et toutes pharmacies. — La boîte, franco 5 fr. 80, les quatre, franco 22 fr.

GYRALDOSE

pour les soins intimes de la femme

Excellent produit non toxique décongestionnant, antileucorrhéique, résolutif et cicatrisant.

L'antiseptique que toute femme doit avoir sur sa table de toilette.

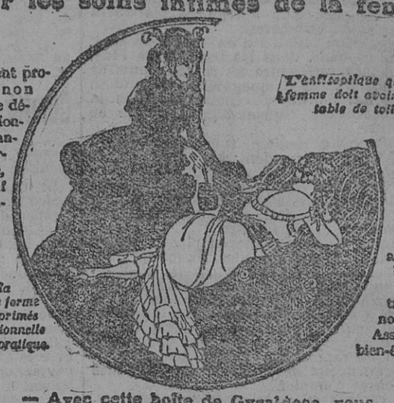

Exigez la nouvelle forme de comprimés très rationnelle et très pratique.

Odeur très agréable
Usage continu
très économique
Assure un bien-être réel.

— Avec cette boîte de Gyraldose, vous n'aurez plus ni malaises, ni ennuis.

L'OPINION MÉDICALE :

« En résumé, nos conclusions, basées sur les nombreuses observations qu'il nous a été permis de faire avec la Gyraldose, font que nous conseillons toujours son emploi dans les nombreuses affections de la femme, tout spécialement dans la leucorrhée, le prurit vulvaire, l'urétrite, la métrite, la salpingite, et en toutes circonstances le médecin devra se rappeler l'adage bien connu : « *La santé générale de la femme est faite de son hygiène intime.* »

Dr Henri RAJAT,
Docteur ès sciences de l'Université de Lyon, Chef du Laboratoire des Hospices Civils, Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène de Vichy.

Toutes pharmacies et Etablissements Chatelain, 2, rue de Valenciennes, Paris. La grande boîte, 7 francs : 20, les trois franco, 20 francs.

Dans les colis que vous envoyez aux soldats n'oubliez pas de mettre une boîte de Phoscao et une boîte de Croquettes de Phoscao.

PHOSCAO

LE PLUS EXQUIS DES DÉJEUNERS
LE PLUS PUISSANT des RECONSTITUANTS

Aliment idéal des anémiés, des Convalescents, des Surmenés, des Vieillards et ceux qui souffrent de l'Estomac ou qui digèrent difficilement.

PHOSCAO SUCRÉ 2 fr. 65 la boîte de 15 déjeuners | **PHOSCAO sans SUCRE** 4 fr. 80 la boîte de 32 déjeuners

En vente : PHARMACIES ET EPICERIES

ADMINISTRATION : 9, Rue Frédéric-Bastiat, 9. — PARIS

PILULES FOSTER

COMME UNE BARRE ENTRE LES ÉPAULES!

Avant de changer de métier, prenez un conseil.

Mlle SÉRY
(après photographie.

Combien d'existences seraient sûrement transformées si l'on connaissait le moyen de se débarrasser de son mal? Le 17 janvier 1917, Mlle Amanda Séry nous dit: «Voilà une dizaine d'années je souffrais continuellement de douleurs dans le dos, j'avais comme une barre entre les épaules, on me soignait en vain pour de l'anémie; sans appétit, je ne reprenais pas de mine ni de forces et étais tombée dans un état de fatigue tel que je dûs renoncer à mon métier de lingère. Je ne m'en portai pas mieux pour cela. L'année dernière, je fus prise de coliques néphrétiques qui me clouèrent sur le lit pendant plusieurs semaines; j'étais très affaiblie et je languissais, lorsque je voulus essayer les Pilules Foster. Un grand changement se manifesta bientôt dans mon état; moins d'un mois après je ne souffrais plus, les forces me revenaient et j'ai pu, depuis, reprendre mes occupations sans éprouver le moindre malaise.

Signé: Amanda SÉRY,
avenue du Roule, 33, Neuilly.»

Si vous souffrez de douleurs sourdes dans les reins, ne passez pas votre temps à vous lamenter, mais recherchez la cause de ces douleurs mystérieuses. La nervosité, le teint jaune, l'insomnie, l'irritabilité, la lassitude, qui vous conduisent à un état que l'on confond avec l'anémie, sont souvent sous la dépendance du mauvais état des reins. Dans ce cas, les Pilules Foster opèrent des guérisons durables, parce qu'elles fournissent aux reins la force nécessaire pour filtrer le sang et éviter le retour offensif du mal.

Pendant la guerre, le prix des Pilules Foster pour les Reins n'est pas augmenté, l'impôt étant supporté par leur préparateur. En vente dans toutes les Pharmacies ou franco sur réception du montant.

3 fr. 50 la boîte; 6 boîtes pour 20 fr., impôt compris.

H. BINAC, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris-17e.

La Vie est chère!... Tout augmente ..... tout! excepté...

La Boisson Rouge "La Ménagère"

qui revient toujours, prête à boire, de 6 à 7 centimes le litre, suivant qu'on la prépare avec ou sans sucre.

La grande Marque Française "La Ménagère"

est la plus ancienne des Boissons de table! la plus savoureuse, la plus économique.
Elle est garantie saine.
Elle se prépare instantanément dans un fût, une bonbonne ou tout autre récipient.

Ménagères économes, buvez la Boisson Rouge "La Ménagère"

En vente dans toute la France dans les seules Bonnes Maisons.

Le grand flacon	pour faire	100/110	litres de	Boisson Rouge	4 fr. 75
Le moyen flacon	—	50/55	—	—	3 fr. »
Le petit flacon	—	25/30	—	—	1 fr. 50

Surprise agréable : Le flacon d'extrait est logé dans une boîte qui contient un Bon-Prime dont une petite quantité donne droit à une belle montre pour homme, un bracelet or-doublé pour femme ou fillette, au choix, ou à un magnifique couvert de table Louis XVI en métal argenté.

Contre un mandat-poste de 2 fr. 25 envoyé à la Maison ALBY et Cie, à Toulouse, vous recevrez franco et recommandé le flacon pour faire 25 litres; contre 3 fr. 60, celui pour faire 50 litres, et contre 5 fr. 50, celui pour faire 100 litres.

ECOULEMENTS
Guérison rapide par le
SPECIFIQUE AMERICAIN
PHARMACIE DU GLOBE
34, r. d'Aubagne, 34, Marseille

SAVON blanc, 1 fr. 70 le k. Postal 10 k., 19 fr. (mandat d'avance) ou 20 fr. contre remboursement
Huile de table, 3 fr. 70 le lit.
AUX OLIVIERS DE NICE
50, rue Puvis-de-Chavannes (près rue Colbert), Marseille

A VENDRE 5 LAMPES A ARC, courant continu, 8 ampères, 220 volts. Ecrire ou s'adresser bureau du journal.

MALADIES DE LA FEMME

Toutes les maladies dont souffre la femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien ; les nerfs, l'estomac, le cœur, les reins, la tête, n'étant point congestionnés, ne font point souffrir.

Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage, à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le **sang, l'estomac** et les **nerfs**. Seule la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

peut remplir ces conditions, parce qu'elle est composée de plantes, sans aucun poison ni produits chimiques, parce qu'elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes.

Exiger ce portrait

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes la **Jouvence de l'Abbé Soury** pour leur assurer une bonne formation.

Les dames en prennent pour éviter les migraines périodiques, s'assurer des époques régulières et sans douleur.

Les malades qui souffrent de **Maladies intérieures, Suites de couches, Pertes blanches, Règles irrégulières, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Tumeurs, Cancers**, trouveront la guérison en employant la **Jouvence de l'Abbé Soury.**

Celles qui craignent les accidents du **RETOUR d'AGE** doivent faire une cure avec la **Jouvence de l'Abbé Soury** pour aider le sang à se bien placer et éviter les maladies les plus dangereuses.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**, 4 fr. 25 le flacon toutes Pharmacies ; 4 fr. 85 franco ; 4 flacons 17 fr. expédiés franco gare contre mandat-poste adressé à la Pharmacie Mag. **DUMONTIER**, à Rouen.

Ajouter 0 fr. 50 par flacon pour l'impôt.

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY avec la Signature Mag. DUMONTIER

(Notice contenant renseignements gratis)

JE GUÉRIS LA HERNIE

Demandez-moi un Echantillon Gratuit de mon Traitement, ma Brochure et des renseignements complets sur ma

Garantie DE 5.000 Francs

Cette assertion n'est pas la conclusion d'une réclame insensée émanant de quelque personnage irresponsable. C'est un fait certain, une déclaration sincère et irréfutable dont la preuve peut être établie à tout moment par des milliers de personnes guéries non seulement en Angleterre, mais en France, en Belgique et dans tous les autres pays du monde. Quand je dis : « **JE GUERIS** », je ne veux pas dire que je fournis un bandage, un coussinet, ou tout autre appareil destiné à être porté par le malade d'une façon permanente et uniquement dans le but de **CONTENIR** sa hernie. **NON ! JE VEUX DIRE** que ma méthode permettra au malade de rejeter tous ces instruments de torture si encombrants et refermera l'ouverture herniaire qui s'est faite dans la paroi abdominale; elle rendra cette paroi aussi forte et résistante que celle d'une personne jeune, bien portante et n'ayant jamais été atteinte de hernie.

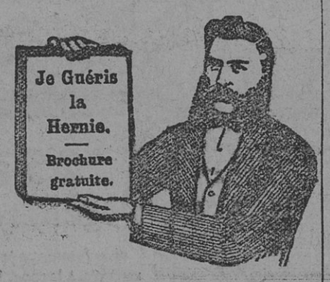

Ma brochure, dont je me ferai un plaisir de vous adresser un exemplaire gratuitement, explique clairement comment vous pouvez vous-même être guéri, et cela de la façon la plus simple du monde, en suivant mon traitement. Je l'ai découvert après avoir souffert moi-même pendant de longues années d'une hernie double que mes collègues avaient déclarée incurable. Je me suis guéri et je crois qu'il est de mon pouvoir de faire connaître à tous les grands avantages que j'ai retirés de ma découverte. Aujourd'hui, je puis me vanter d'avoir guéri des milliers de hernieux dans le monde entier.

Nul doute que vous éprouverez un grand intérêt à recevoir, en même temps que ma brochure et un échantillon de mon traitement, des attestations signées de personnes que j'ai guéries radicalement. Ne perdez pas votre temps à dépenser un argent fou pour trouver ailleurs ce que vous offre ma méthode, vous n'en éprouveriez que plus de déception et de désespoir. Décidez-vous aussitôt après avoir lu cette annonce. Ecrivez vos nom et adresse très clairement et lisiblement sur le coupon ci-dessous, découpez-le et envoyez-le moi immédiatement et vous recevrez, par retour du courrier, gratis et franco, ma brochure, un échantillon de mon traitement et tous les détails et explications voulus sur ma garantie. Ne m'envoyez pas d'argent du tout. Tenez compte seulement que toute lettre pour l'étranger doit être affranchie avec un timbre de 25 centimes.

COUPON GRATUIT

Dr. W.M. S. RICE, (F. 1045), (G. P. O., Box No. 5), 8 & 9, Stoneoutter Street, LONDRES, E.C., Angleterre.

Nom.....
Rue.....
Ville.....
.....
Département.....

VARICES Bas élastiques lavables, prix mod. Signoret, bandagiste, rue d'Aubagne, 26, au 1er, Marseille.

La vie ou la mort coule dans nos veines, selon que notre sang est pur ou impur

VICES DU SANG

GUERIS par le

DÉPURATIF ALLEN

Essence composée de Salsepareille rouge iodurée

Hommes ! - Femmes !

Cette essence est le dépuratif le plus énergique que l'on connaisse, c'est la lessive du sang et des humeurs dont elle expulse les vices et les impuretés.

Elle est recommandée par les sommités médicales pour combattre l'état morbide du sang dans les cas d'eczéma, syphilis, humeurs, maladies de la peau, dartres, boutons et plaies de mauvaise nature provenant d'une altération accidentelle ou héréditaire du sang.

Cette essence est composée avec les sucs concentrés de plantes les plus dépuratives et ceux de la salsepareille rouge de Honduras.

Elle est dix fois plus énergique que le sirop de salsepareille et bien supérieure à tous les dépuratifs connus.

Au Retour d'Age ou âge critique. Le **Dépuratif Allen** est le seul remède souverain pour combattre les maladies de la femme. A ce moment, le sang n'ayant plus sa libre circulation, comme tout liquide stagnant, se corrompt et engendre des principes morbides, germes d'une foule de maladies, telles que : les kystes, les tumeurs, les cancers, les fibromes, les phlébites, les varices, les troubles nerveux, l'obésité, les ovarites, les rougeurs du nez et du visage, les hémorroïdes, etc.

Dans ces cas, le **Dépuratif Allen** est à la fois curatif et préservatif, car il guérit toutes les années des milliers de malades à qui il évite les terribles conséquences des opérations souvent mortelles et toujours douloureuses.

Le flacon de 1/2 litre, **5 fr.** — 6 flacons, **26 fr.** *(Expédition contre mandat-poste)*

Dépôt général : DIANOUX, pharmacien, Grand Chemin d'Aix, 30, MARSEILLE

DEPOTS : Phie du Serpent, rue Tapis-Vert. — TOULON : Phies Chabre, Gorlier, Vedel. — AIX : Phie Dou. — ARLES : Phie Maurel. — AVIGNON : Phies Marie et Rolland. — LA CIOTAT : Phie Barrière. — CANNES : Phie Antoni. — NIMES : Phie Favre. — NICE : Phie Rostagni. — ALAIS : Phie Bonnaure, et toutes les bonnes pharmacies.

IMPOTS NOUVEAUX COMPTABILITÉ
ETABLISSEMENTS J.-A. COULANGES
Marseille, 37, rue Paradis, au 1er
Directeur : J.-A. COULANGES; Sous-Directeur : E. HUGON
Experts comptables
PLUS DE 30 COMPTABLES ET SPECIALISTES
Impôts de guerre — Revenus — Bénéfices commerciaux — Impôts cédulaires — Taxes spéciales — Déclarations — Conseils
Représentation — Défense devant toutes les juridictions
Tenue de livres — Mises à jour — Vérifications — Arbitrages
Expertises — Litiges d'assurances
CREATION ET DIRECTION DE COMPTABILITÉS
Avis important.-Secret professionnel absolu. La maison **n'est pas une agence :** les consultations sont **gratuites et n'engagent à rien.**

UN PLAISIR pour les MESSIEURS

12.50 par poste avec mode d'emploi

est celui de se raser admirablement, sans aucun danger et en moins de cinq minutes, avec le merveilleux et réputé rasoir de sûreté **l'ELECTRIC BARBER N° 2.**

Prix du Rasoir dans son Ecrin, monture finement argentée :
A 12 lames, 21 tranchants..... 12 fr.
Trousse complète avec blaireau et Savon *Colgate*..... 20 fr.

Lames s'adapt. sur le *Gillette*, la doux. 4 f.

Fabrication spéciale de la **Coutellerie PHILIP Cadet**, 14, rue Rouvière (angle rue d'Aubagne), Marseille.

Couteaux poche, tous genres pour militaires. Fabrication, aiguisage, réparations tous les jours.

Maison de confiance fondée en 1855

TOUT LE MONDE PREFÈRE LA
PHOTO-MIDGET 38, rue Saint-Ferréol.

SIROP INFANTILE GIMIÉ contre **CONSTIPATION, VERS, CONVULSIONS, TOUX, CROUTES de LAIT, RASQUETTES, GLAIRES, MUGUET.** En vente partout. Dépôt : Phie MEILHAN, 8, cl. Meilhan. Se méfier des imitations

HOTEL RÉGINA
MARSEILLE
Son confort moderne
Sa cuisine soignée
Ses prix raisonnables
Salles et Salons pour banquets
Propriété de la Société
IMPÉRIAL HOTEL, siège à PARIS

Café Torréfié "Le Cabanon"
Supérieur à tous
Les plus vastes magasins de cafés verts et torréfiés de toutes qualités.
Brûlerie Régionale de Cafés
Rue NATIONALE, 62-64
MARSEILLE (Tél. 41-40)
Expéditions par colis postaux franco

MALADIES SECRÈTES
de la peau, des poumons
Clinique : Phie bd National, 3
Consultations. On ne paie que les remèdes.

A VENDRE ou à louer joli magasin de coiffeur, situation exceptionnelle, en plein centre du pays, nombreuse clientèle assurée, beau matériel, bonne affaire à traiter de suite. S'adresser à notre correspondant à Sorgues.

CONDUCTEUR mobilisé cl. 1891, convoi des ports, parc de Glatigny (Versailles), cherche permutant Marseille ou Montpellier. Ecrire Lieutaud, 20, marché des Capucins, Marseille.

ON demande bonne femme de ménage pour la matinée, références, 60, rue de la République, concierge.

LEÇONS d'anglais, français, piano par demoiselle, 10 fr. par mois, rue de la République, 100.

SCIEURS circulaires sont demandés, 5, rue Saint-Lazare, travail longue durée.

18e ANNÉE
On peut Gagner **500.000 fr.**
99,361 Lots **Avec DIX FRANCS** (Plus de 99,000 Lots)
en achetant un **BON A LOTS PANAMA**, conformément à la Loi spéciale du 12 mars 1900, payable DIX francs en souscrivant et le solde par mensualités pendant deux ans. Dès le premier versement, on devient seul propriétaire du titre comme s'il était payé comptant et l'on a droit à la totalité du lot gagné. *Tous les numéros sortiront gagnants de 400 à 500.000 fr.*
Tous les Numéros **TIRAGE LE 15 FÉVRIER 1918** Tous les Numéros sont gagnants **Gros Lot : 500.000 francs** sont gagnants
Les **LOTS PANAMA** offrent 275 tirages donnant les lots ci-dessous :

140	Lots de	500.000 francs	279	Lots de	5.000 francs
139	—	250.000 —	1.395	—	2.000 —
279	—	100.000 —	14.350	—	1.000 —
279	—	10.000 —	82.500	—	400 —

Au total : 143.610.000 francs en 99,361 Lots
Numéro de suite — Sécurité absolue — Liste gratuite après Tirages
Les demandes sont reçues jusqu'au 15 FÉVRIER 1918, midi
Mandat-poste ou télégraphique de **DIX Francs**
à Dr du CREDIT FAMILIAL ALGERIEN, 10, Rue d'Isly, ALGER
Seul établissement de crédit dont les opérations sont autorisées par la loi spéciale du 12 mars 1900 et rigoureusement contrôlées.
Le plus puissant établissement de vente à crédit du monde entier
PLUS DE **85.000.000** de LOTS payés à tous les Souscripteurs

ON DEMANDE bon ajusteur pour scies à ruban, bien payé, Goirand, scierie, Salon (B.-du-Rh.).

SAGE-FEMME Vaccination Pensionnaires 40 francs Place enfants. Consult. gratuites, de 2 h. à 5 h. Mme Arnaud, boul. Madeleine, 59.

2e AVIS L'épicerie chemin des Chartreux, 5, à M. Possenti, est vend. à pers. désig. d. l'acte. Opp. mag., rue du Progrès, 39.

PERDU dimanche portefeuille cont. papiers d'identité. Rapp. traverse Magnan, 3, Mme veuve Marringhis.

PERDU dans tram Barasse, dimanche 27 janvier, broche or, souvenir de famille. Rapporter contre récompense, Gamerre, « Petit Provençal ».

CONSTIPATION La plus ANCIENNE, la plus OPINIATRE
Guérie Radicalement par les
GRAINS SAVONNEUX DE VICHY
Purgatif agréable et doux, agissant sans coliques ni douleurs. — L'Etui 1.45, impôt compris, DEPOTS : à Marseille, Phie BRACHAT, BEL, pharmacien, successeur, 27, rue Poids-de-la-Farine (coin rue Longue-des-Capucins); à Draguignan, Phie BEL; à Toulon, Phie GORLIER Frères. — EXIGER BIEN le mot **SAVONNEUX.**

ÉCOULEMENTS
anciens ou récents guéris en 3 jours, sans injection, par les
CAPSULES St-AMARIN
Phie MEILHAN, 8, all. Meilhan, Marseille

PENSION de famille p. les deux sexes, depuis 165 fr. p. mois, bonne cuisine, chambres meublées à la nuit et au mois, 79, ch. Montolivet.

SYPHILIS GUERISON DEFINITIVE SERIEUSE sans rechute possible par les COMPRIMES de GIBERT 606 absorbable sans piqûre
Technique nouvelle basée sur l'efficacité des doses fractionnées répétées tous les jours.
Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 8 francs franco contre mandat.
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille
A Toulon : Phie Chabre; à Avignon : Phie Ravoux, 26, r. République

LES DENTIERS "W. LEWIS" (marque déposée), sont fabriqués par
MARSEILLE-DENTAIRE
5, RUE PARADIS. — EXTRACTIONS ABSOLUMENT SANS DOULEUR. — Dentiers « LEWIS » et tous systèmes

MALADIES SECRÈTES Ecoulements, Maladies de peau, Maladies coloniales, Rétrécissements, Impuissance, Hémorroïdes, Métrites. Guérison radicale et rapide. Consultations toute la journée et p. CORRESPONDANCE, 20, rue Colbert, 20. Quinze ans d'existence. — INSTITUT SPECIAL, docteur de Paris, licencié ès-sciences, ex-interne au concours des hôpitaux de Paris, officier I. P. méd. d'or (exposition d'hyg.). — NOTA : Guérison radicale de la Syphilis par Méthode nouvelle de reconst. minérale du plasma sanguin, 60 à 90 jours, suivant les cas. Sérum de Quéry et Nicolle. Prix de l'Injection du 606 d'Ehrlich dose forte, vingt francs.

Le gérant : VICTOR HEYRIES
Imp. Stér. du *Petit Provençal* rue de la Darse, 75.

Vient de PARAITRE **L'INDICATEUR MARSEILLAIS 1918** En Vente 9, RUE HAXO

Guide de l'Administration et du Commerce — Annuaire du Département des Bouches-du-Rhône

PRIX DU VOLUME A MARSEILLE : 14 FRANCS — POUR LE DEHORS, PORT EN SUS : 15 fr. 05